

Québec, le 23 octobre 2018

Objet : Demande d'accès n° 2018-10-029 – Lettre réponse

Madame

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 septembre dernier, concernant des documents en lien avec le camping Havana Resort de Maricourt.

Vous trouverez en pièces jointes les documents demandés. Il s'agit de :

1. Deux avis de non-conformité, 21 juin 2018, 6 pages;
2. Rapport d'inspection n° 401711778 du 30 juin 2018, 13 pages;
3. Rapport d'inspection n° 401733568 du 30 juin 2018, 48 pages;
4. Deux avis de non-conformité, 20 septembre 2018, 6 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre M^{me} Gwenaëlle Jaudet, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse gwenaelle.jaudet@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (6)

c. c. M^{me} Michèle Pinard, répondante en accès à l'information
Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie

Sherbrooke, le 21 juin 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Madame Véronique Alarie
53-54
9324-7534 Québec inc.
631, 7^e Rang
Maricourt (Québec) J0E 2L2

N/Réf. : 7330-05-01-005500
401707619

Objet : Non-respect de la Loi sur la qualité de l'environnement pour exploitation sans autorisation de sites de camping et de rejets d'eaux usées en provenance d'installations septiques sur les lots 5 626 900 et 6 040 495 du cadastre du Québec, au Camping Club Havana à Maricourt.

Madame,
Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 11 juin 2018 par des inspecteurs de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, une colonie de vacances, une plage publique, un parc de maison mobiles ainsi qu'un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires et destiné à la location ou à la copropriété, sans que celui-ci ne soit pourvu d'un système d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu de la présente loi ou, dans le cas où aucune autorisation n'est requise, sans qu'il ne soit pourvu d'un système conforme aux normes applicables.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 33
- Étant titulaire de deux autorisations délivrées en 1978 et 1993 en vertu de la présente loi, ne pas avoir respecté les conditions lors de l'exploitation, à savoir avoir augmenté le nombre de sites de camping occasionnant une augmentation d'eaux usées acheminées aux installations septiques, et ce, sans autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

...2

- Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant, soit des eaux usées en provenance d'une station de pompage, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2.

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

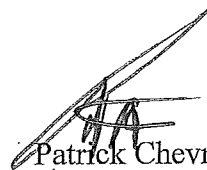
- 5000\$- Loi sur la qualité de l'environnement, article 33
ou
- 2 500 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1
ou
- 10 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Micheline Delorme au 819 820-3882, poste 226 ou à l'adresse courriel micheline.delorme@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelec.gc.ca/lqe/index.htm).

PC/MD/jd



Patrick Chevrette, chef d'équipe
Secteur municipal

Sherbrooke, le 21 juin 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Madame Laurence Perrier
Madame Ève Dè Ladurantaye
9267-1551 Québec inc.
8, chemin des Ancolies
Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0

N/Réf. : 7330-05-01-005500
401707564

Objet : Non-respect de la Loi sur la qualité de l'environnement pour exploitation sans autorisation de sites de camping et de rejets d'eaux usées en provenance d'installations septiques sur les lots 5 626 900 et 6 040 495 du cadastre du Québec, au Camping Club Havana à Maricourt

Mesdames,

Lors de l'inspection réalisée le 11 juin 2018 par des inspecteurs de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, une colonie de vacances, une plage publique, un parc de maison mobiles ainsi qu'un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires et destiné à la location ou à la copropriété, sans que celui-ci ne soit pourvu d'un système d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu de la présente loi ou, dans le cas où aucune autorisation n'est requise, sans qu'il ne soit pourvu d'un système conforme aux normes applicables.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 33
- Étant titulaire de deux autorisations délivrées en 1978 et 1993 en vertu de la présente loi, ne pas avoir respecté les conditions lors de l'exploitation, à savoir avoir augmenté le nombre de sites occasionnant une augmentation d'eaux usées acheminées aux installations septiques, et ce, sans autorisation.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

...2

- Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant, soit des eaux usées en provenance d'une station de pompage dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5000\$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 33
ou
- 2 500 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1
ou
- 10 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Micheline Delorme au 819 820-3882, poste 226 ou à l'adresse courriel micheline.delorme@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

PC/MD/jd



Patrick Chevrette, chef d'équipe
Secteur municipal

1 Identification

Date de l'intervention : 2018-06-30	Heure de début : 9 h 40	Heure de fin : 16 h 20
Intervention effectuée par : Cynthia Blais		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Micheline Delorme	Fonction : Inspectrice, CCEQ, Sherbrooke

1.1 Demande SO

N° de demande : 200648053	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : M-8 Contrôle des installations septiques de plus de 3240 litres par jour	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301325938	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7330-05-01-0005500	N° de document : 401711778
But de l'intervention : Camping Club Havana, vérification du nombre de sites en exploitation	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Camping Club Havana
	Nom usuel du lieu : Camping Club Havana
	N° du lieu : 90236506
	Type de lieu : réseau d'égout
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2 Lots 6 040 494 et 6 040 495
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,536180000000;-72,364160000000

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9324-7534 Québec inc.	Locataire	631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2	Y2175929	90236506
2	9267-1551 Québec inc.	Propriétaire	2001, boul Robert-Bourassa bureau 1700 Montréal (Québec) H3A 2A6	Y2175926	90236505

4 Condition météo SO

Description : Ensoleillée, ± 28°C	<input type="checkbox"/> Précisions
-----------------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Directeur	Bur.:514 774-7979
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Véronique Alarie	Exploitante	Bur.:514 774-7979
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Exploitant	53-54
4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	Surintendant à la maintenance	----

5.1 Mode d'identification

But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Messieurs Barrette, Perrier, Prémont et Mme Alarie

6 Plainte SO

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 13	Nombre de photos intégrées au rapport : 7
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Cynthia Blais avec un BlackBerry 8 MP auto focus. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\blacy01\7330-16-01-0005500\2018-06-30</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
----------------------------------------	-----------------------------------------------

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Carte	1	Camping Club Havana	
2	Plan	1	Plan d'ensemble du camping disponible sur le site WEB du camping	
3	Croquis	1	Secteur Nord-Est	
4	Croquis	2	Secteur centre	
5	Croquis	3	Secteur Sud-Ouest	

10 Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	-----------------------------------------------

11 Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	-----------------------------------------------

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
- Voir mise en contexte au rapport d'inspection #401712814.	

13 Description de l'intervention
<p>- À notre arrivée, Mme Delorme a expliqué le but de notre visite à 53-54 directeur des opérations. Les registres de réservation pour la fin de semaine ainsi que la fin de semaine dernière ont été demandés. De plus, le registre des accès quotidiens au site a été demandé pour les mêmes dates.</p> <p>- Nous avons effectué une visite des installations septiques avec 53-54 surintendant à la maintenance (voir rapport d'inspection 401712814).</p> <p>- Nous avons procédé au décompte des sites de camping qui sont actuellement occupé par des tentes, tentes-roulottes, roulottes et véhicules motorisés. Le recensement a été effectué par secteur.</p> <p>Secteur est :</p> <p>Ce secteur se trouve tout près du poste d'accueil. Selon le plan disponible sur le site WEB du camping, il comprend les sites 001 à 046 (46 sites avec 3 services).</p> <p>Lors de notre recensement, 44 des 46 sites étaient occupés (voir photo #01). Seuls les terrains 001 et 021 étaient libres. Le site 013 se trouve à côté du site 037 et non à côté du site 012 tel que présenté au plan disponible sur le site WEB du camping (voir Plan 1 et croquis 1).</p> <p>De plus, une tente roulotte est installée du côté Ouest du garage près de l'accueil (voir photo #02). Ce site n'est pas prévu au plan disponible sur le site WEB du camping (voir Plan 1 et croquis 1).</p> <p>Total de sites occupés : 45</p> <p>Secteur centre :</p> <p>Ce secteur se trouve entre la piscine et lac. Selon le plan disponible sur le site WEB du camping, il comprend les sites 101 à 142 (42 sites avec 3 services), 144 à 166 (23 sites avec 3 services), 201 à 239 (39 sites avec 3 services sauf le site 204 qui est indiqué sans service) et 301 à 320 (20 sites donc 15 avec 3 services, 3 avec 2 services et 2 sans services). De plus, il comprend 13 cabanas identifié de 1 à 13 (13 sites).</p> <p>Entre les sites 101 et 142, seul le terrain 133 est libre. Par contre, une tente a été installée à l'ouest du site 142 (voir photo #03).</p>

13 Description de l'intervention

Entre les sites 144 et 166, tous les terrains sont occupés. De plus, un site supplémentaire numéroté 143 a été aménagé derrière le 144 à côté du chalet 13. Celui-ci est occupé.

Entre les sites 201 et 239, 28 terrains sont occupés. Certains sites possèdent deux numéros mais ils sont occupés par une seule tente roulotte, roulotte ou motorisé. Les sites 204,219, 221, 223, 224, 225,226, 227, 228, 229 et 231 sont libres.

Un site numéroté 113 a été aménagé entre le site 220 et le terrain de Volleyball. Celui-ci est occupé.

Deux sites numérotés 162 A et 162 B ont été aménagés entre les terrains 162 et 201. Ces deux sites sont occupés.

Il y a 13 cabanas de disponibles à la location. Ces 13 cabanas sont occupés. De plus, à l'Est de la cabanas 1 on retrouve un chalet non numéroté sur le plan. Celui-ci est occupé.

Deux tentes sont installées derrière le dépanneur/restaurant près de la piscine (voir photo #04). Le plan n'affiche aucun site disponible à cet endroit.

Pour les 7 sites numérotés de 301 à 307, on retrouve 6 roulottes, tentes roulottes ou véhicules motorisés.

Pour les 8 sites numérotés de 308 à 314 et 320, on retrouve 5 roulottes ou tentes roulottes et 1 tente (voir photo #05).

Pour les 5 sites numérotés de 315 à 319, on retrouve 7 roulottes, tentes roulotte ou tentes.

Un site non numéroté se trouve au Nord du site 319. Celui-ci n'est pas occupé.

Total de sites occupés : 129

Secteur Sud-Ouest :

Ce secteur se trouve au Sud du lac. Selon le plan disponible sur le site WEB du camping, il comprend les sites 501 à 576 (76 sites avec 3 services).

Lors de notre recensement, 75 des 76 sites étaient occupés (voir photos #06 et #07). Seul le terrain 517 était libre.

Un site non numéroté a été aménagé au Sud du terrain 518. Ce site est occupé.

Total de sites occupés : 76 sites

Au cours de l'inspection, 53-54 nous a mentionné que le camping était pratiquement complet pour la fin de semaine. Un seul site était disponible selon lui.

À mon départ, j'ai croisé une roulotte tirée par une camionnette à l'entrée du terrain de camping. On peut donc conclure qu'un des sites qui était libre a été occupé par cette roulotte. En tenant compte de cet ajout, le nombre total de site occupés lors de l'inspection s'élève à 251 sites de camping.

Fin de l'intervention.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

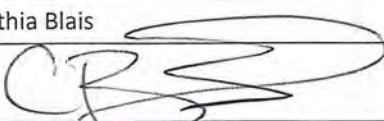
15 Conclusion

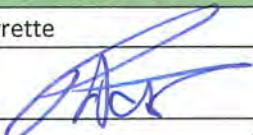
Lors de l'inspection, nous avons constaté que 250 sites de camping étaient occupés. Certains sites contenaient plus d'une tente mais ils ont tout de même été comptabilisés comme étant un site. De plus, à mon départ, j'ai croisé une camionnette qui arrivait sur place avec une tente roulotte. On peut donc conclure qu'un des sites qui était libre a été occupé par cette roulotte. En tenant compte de cet ajout, le nombre total de site occupés lors de l'inspection s'élève à 251 sites de camping.

Voir conclusion au rapport 401733568 produit par Mme Micheline Delorme.

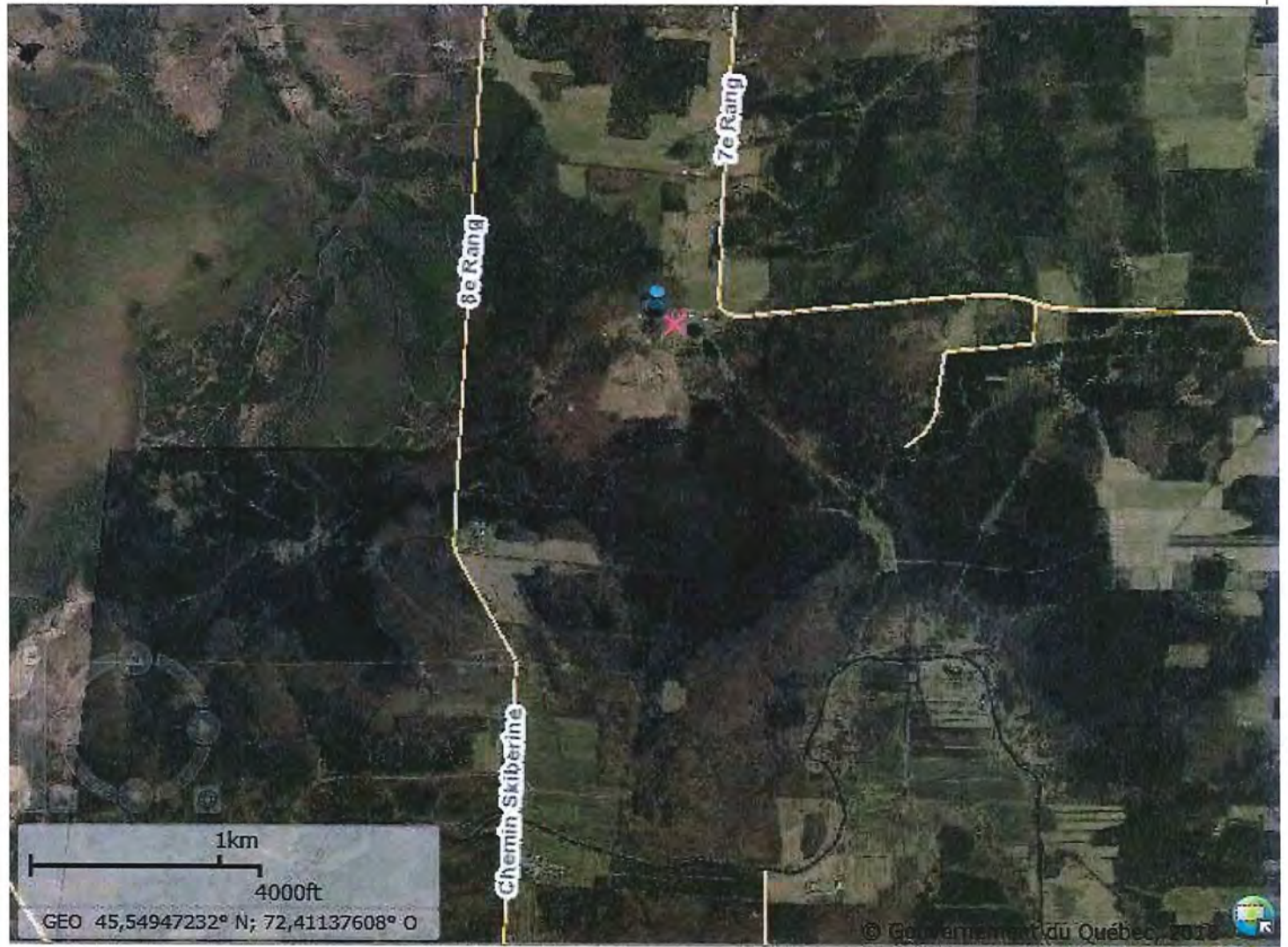
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↓↑ - + SO

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande joindre l'information au rapport d'inspection #401733568.	
Rédigé par : Cynthia Blais	Fonction : Inspectrice
Signature : 	Date de signature : 2018-07-10

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Patrick Chevette	Fonction : Chef d'équipe, secteur municipal
Signature : 	Date : 27 août 18
Commentaires : OK → Joindre présent rapport à celui de Michèle Dolone, insp. <div style="text-align: right;"><u>Mery</u></div>	

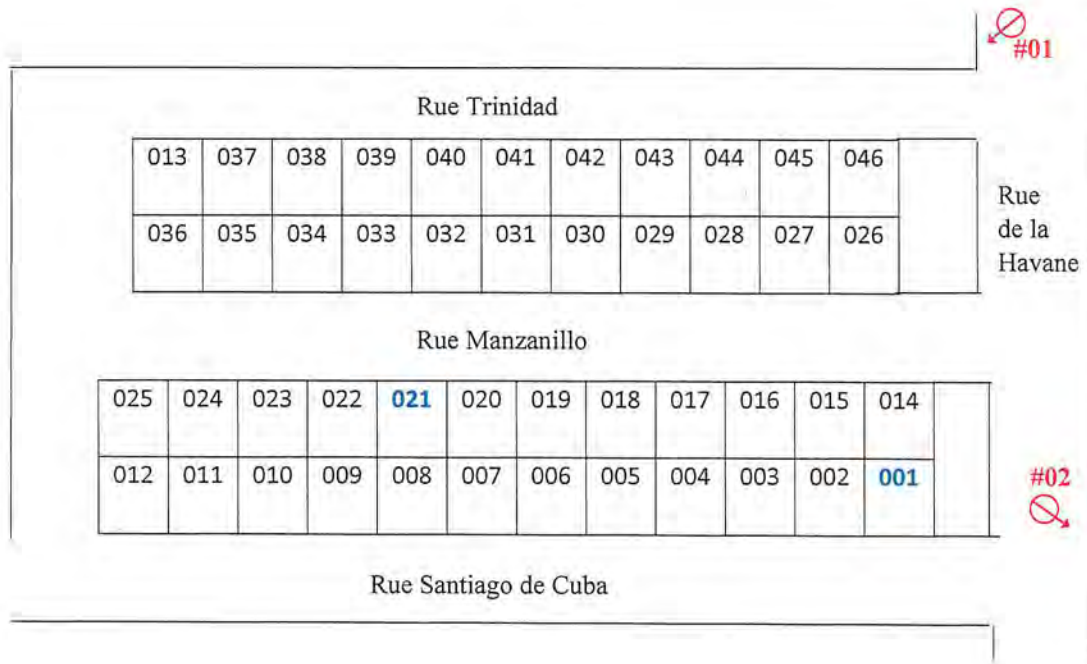
Camping Club Havana



Plan d'ensemble du camping disponible sur le site WEB du camping



Secteur Nord-Est



Légende :

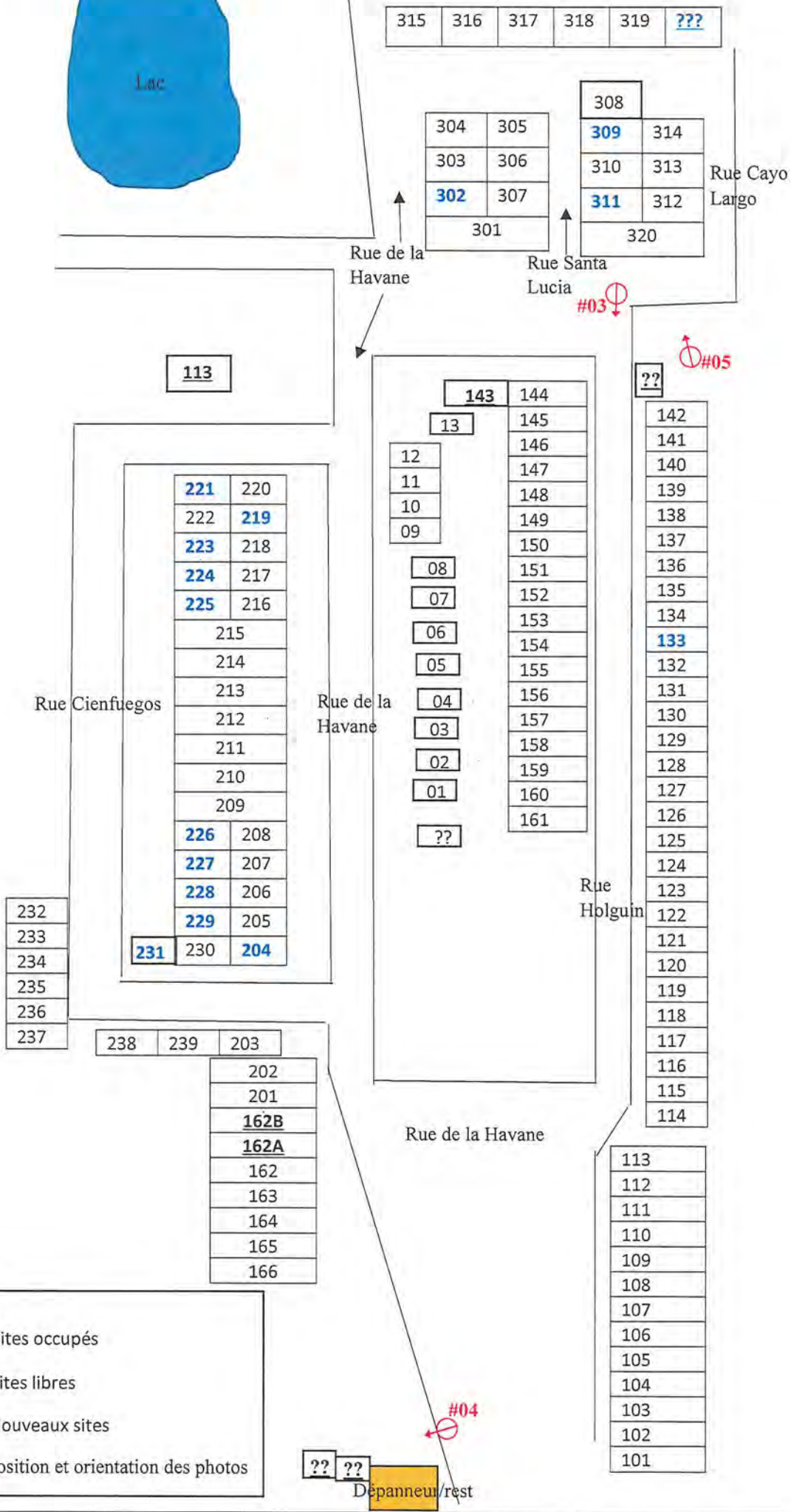
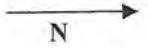
00 : Site occupé

00 : Site libre

?? : Nouveau site

: Position et orientation des photos

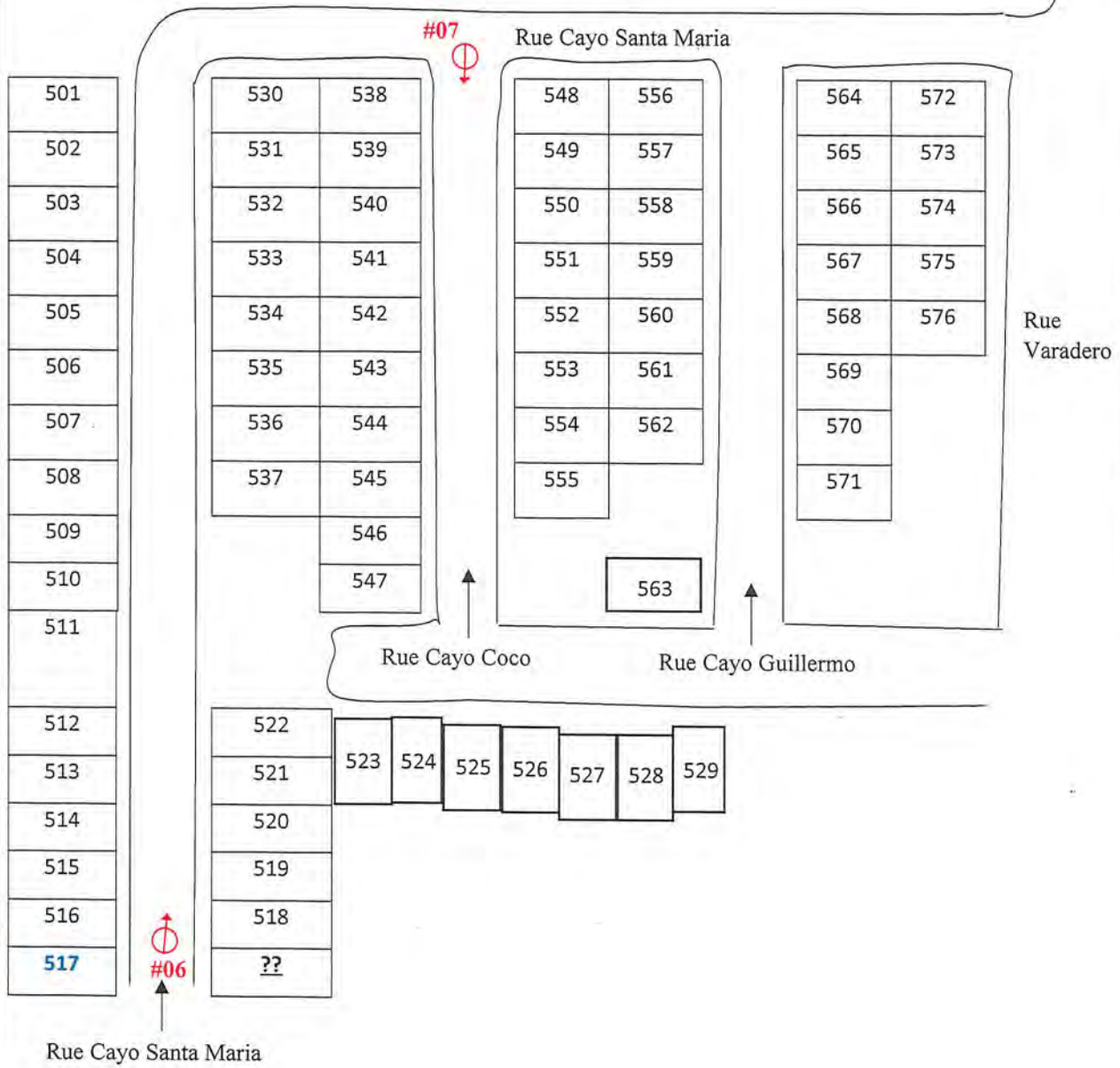
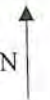
Secteur Centre



Légende :

- 00 : Sites occupés
- 00 : Sites libres
- 00 : Nouveaux sites
- : Position et orientation des photos

Secteur Sud-Ouest





IMG_20180630_155305 (2) (800x450).jpg
Photo #01: Rue Trinidad, secteur Nord-Est



IMG_20180630_161809 (2) (800x450).jpg
Photo #02: Tente roulotte à côté du garage près de la réception



IMG_20180630_111540 (2) (800x450).jpg
Photo #03: Rue Holguin, secteur Centre



IMG_20180630_154050 (2) (800x450).jpg
Photo #04: Tente derrière le Dépanneur/restaurant, secteur Centre



IMG_20180630_111610 (2) (800x450).jpg

Photo #05: Rues Santa Lucia et Cayo Largo, secteur Centre



IMG_20180630_153028 (2) (800x450).jpg

Photo #06: Rue Cayo Santa Maria, secteur Sud-Ouest



IMG_20180630_153233 (2) (800x450).jpg

Photo #07: Rue Cayo Coco, secteur Sud-Ouest

1 Identification

Date de l'intervention : 2018-06-30	Heure de début : 9 h 40	Heure de fin : 17h00 h
Intervention effectuée par : Micheline Delorme		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Cynthia Blais	Fonction : inspectrice, CCEQ Bromont

1.1 Demande SO

N° de demande : 200176354	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : M-8 Contrôle des installations septiques de plus de 3240 litres par jour	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301330710	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7330-16-01-0005500	N° de document : 401733568
But de l'intervention :	Vérifier si les mesures transitoires demandées ont été mises en place et vérifier s'il y a des rejets d'eaux usées en provenance des installations septiques au Camping Club Havana, à Maricourt.

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Camping Club Havana
	Nom usuel du lieu : Camping Club Havana
	N° du lieu : 90236506
	Type de lieu : réseau d'égout
	Localisation du lieu : 631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,536180000000:-72,364160000000

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9324-7534 Québec inc.	exploitant	631, 7e Rang Maricourt (Québec) J0E 2L2	Y2175929	90236506
2	9267-1551 Québec inc.	propriétaire	1700-2001 boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec) H3A 2A6	Y2175926	90236506

4 Condition météo SO

Description : partiellement nuageux 32°	<input type="checkbox"/> Précisions
-----------------------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) - + SO

R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Véronique Alarie	exploitante, Camping Club Havana 53-54	---:438-826-9205 514 774-7979 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		exploitant, Camping Club Havana	514 688-9205 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		directeur des opérations, Camping Club Havana	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	53-54	responsable de la maintenance, Camping Club Havana	53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		installateur artisanal, H2Oeco	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		53-54	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nancy Vezeau	microbiologiste, laboratoire Environex	877 977-1220 poste 5117
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Robert Ledoux	maire, municipalité de Maricourt	450 532-2243 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jérémy Perron	étudiant d'été, Programme environnement-plate, CCEQ	53-54

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : toutes les personnes rencontrées			

6	Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------	----------------	----------------------------------------

7	Photo numérique	<input type="checkbox"/> SO
----------	------------------------	-----------------------------

Nombre de photos prises sur le terrain : 141	Nombre de photos intégrées au rapport : 52
----------------------------------------------	--------------------------------------------

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Micheline Delorme avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 4100. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisé(s) suivant(s) : M/Rég-05/delmi01/7330-05-01-0005500/2018-06-30. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1	Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------	----------------------------------------------------	--------	----------------------------------------

8	Grille d'intervention annexée	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------	--------------------------------------	--------	----------------------------------------

9	Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - +	<input type="checkbox"/> SO
----------	---------------------------------------	--------	-----------------------------

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Croquis	1	Secteur Ouest - Installation septique 1
2	Croquis	2	Secteur Ouest - Station de pompage 1A
3	Croquis	3	Secteur Est - Installation septique 2 et Secteur des chalets
4	Plan	4	Plan complet du site
5	Autre	5	index photos miniatures
6	Document	6	résultats analyses

10	Équipement utilisé	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	---------------------------	--------	----------------------------------------

11	Échantillon	↓↑ - +	<input type="checkbox"/> SO
-----------	--------------------	--------	-----------------------------

#	Identification des échantillons	Nature	Type	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
1	CH-1 à CH-7	Eau usée	Échantillon instantané	7	7
Duplicata des échantillons remis :			<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :			<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

12	Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
-----------	-------------------------	-----------------------------

Le 18 mai 2018, le consultant présente un document des mesures transitoires à mettre en place pour la saison d'opération qui débute le 26 mai 2018, soit :

- opérer selon le nombre de sites autorisés,
- installer un débitmètre aux puits d'eau potable,
- mandater un ingénieur pour effectuer le suivi des mesures transitoires,
- ajouter des alarmes aux fosses septiques et vidanger lorsque défaillance,
- aviser le MDDELCC lors de bris ou de déversements d'eaux usées,
- remplacer la station de pompage 1A par une station de 3 750 litres.

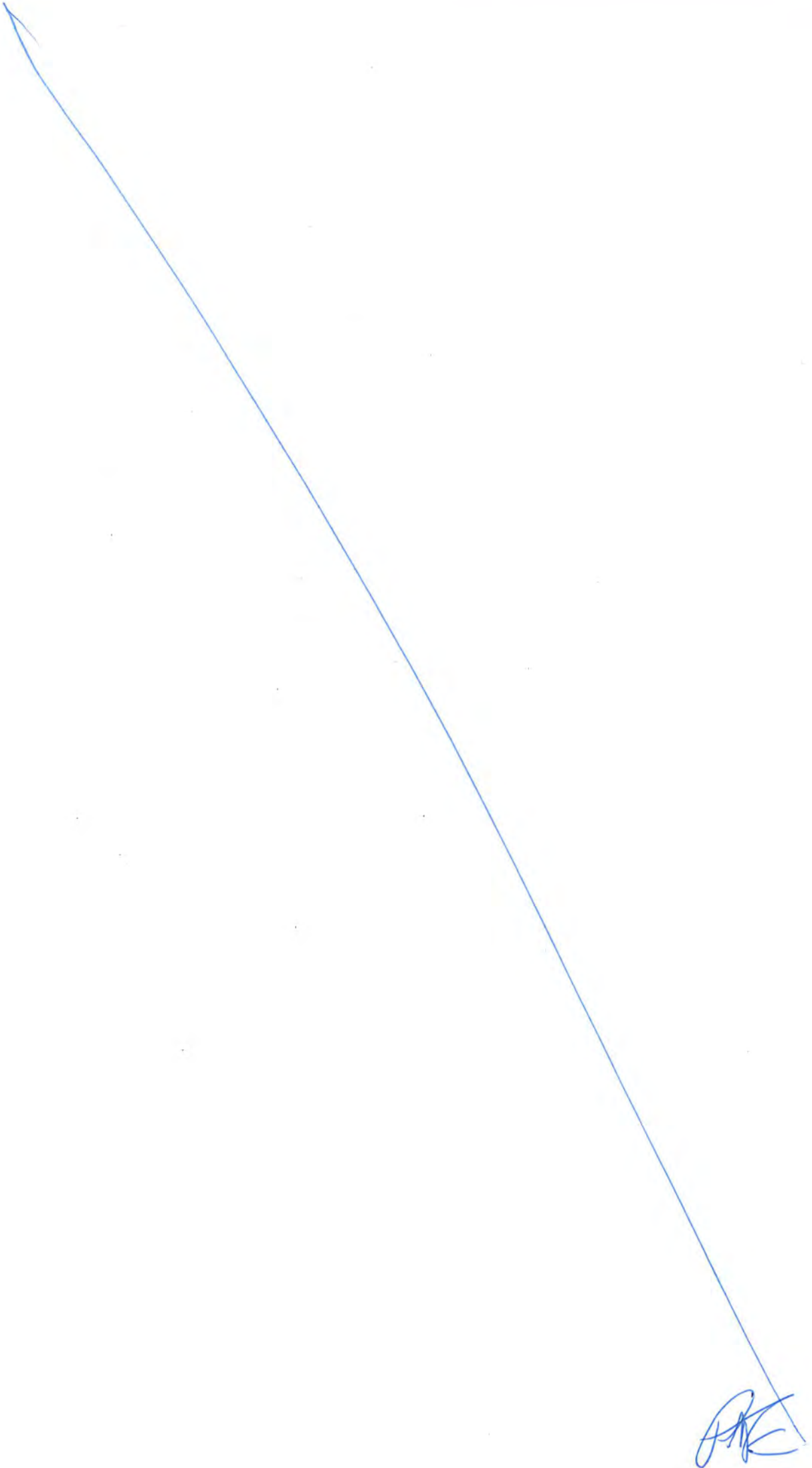
Le 31 mai 2018, un courriel est envoyé à l'exploitante et à son consultant leur rappelant leurs engagements en lien avec l'ouverture du camping.

Le 11 juin 2018, une inspection est effectuée et un ANC est envoyé le 21 juin 2018 en vertu des articles 20 al. 2, 33 et 123.1 de la LQE et pour non-respect des mesures transitoires demandées.

Le 19 juin 2018, la plaignante nous informe que les exploitants annoncent de nouveaux projets d'envergure par le biais des médias.

Le 22 juin 2018, l'exploitante conteste auprès du Tribunal administratif du Québec et demande le réexamen de la SAP qui avait été envoyée en date de 2016.

Le 28 juin 2018, l'avocat de la Direction des Affaires juridiques nous demande d'effectuer une nouvelle inspection visant à confirmer hors de tout doute le nombre des sites occupés.



AK

À notre arrivée au bureau d'accueil, le directeur des opérations nous informe qu'ils n'ont eu recours à aucun pompage, ni vidange des fosses. Il nous informe qu'il est trop occupé et que l'ancien électricien qui est maintenant responsable de la maintenance à temps plein depuis mars 2018 nous accompagnera. Nous faisons les constats suivants :

Secteur ouest

Installation septique 1 (croquis 1)

La fosse septique et la station de pompage sont entourées d'une clôture en bois cadénassée d'environ deux mètres de hauteur, mais aucune pancarte n'avertit les campeurs des risques pour la santé (photo 3). Durant l'avant-midi et l'après-midi, lorsque nous vérifions cette installation nous remarquons que des enfants jouent sur les champs d'infiltration de l'élément épurateur (photos 1 et 2).

- **Fosse septique** : Le responsable de la maintenance nous ouvre le couvercle du deuxième compartiment et nous y ajoutons de la fluorescéine. Celui-ci est muni d'une flotte de haut niveau et d'une pompe. Nous remarquons des applicateurs de tampon sur le rebord de la cheminée d'accès, signe que les eaux y ont remontées (photo 4). Une conduite d'évacuation est orientée en direction nord.
- **Station de pompage** : Le couvercle de la station de pompage est fermé par une feuille métallique non cadénassée. Celle-ci est non étanche, car elle se trouve au niveau du sol et un trou béant est visible à côté du couvercle, de sorte que les eaux de surface peuvent s'y infiltrer (photo 5). À l'intérieur, l'installation artisanale retenue à l'aide d'un morceau de bois et de cordes de nylon est toujours en place. Une conduite centrale pompe l'eau sur le dessus et permet une recirculation (photo 6). Le responsable de la maintenance ne peut nous expliquer le fonctionnement et l'utilité de cette installation. Une alarme fonctionnelle portant l'indication "Indoor" (d'intérieur) a été installée (photo 7). Nous y ajoutons de la fluorescéine.
- **Champs** : Nous marchons les champs d'infiltration, qui nous paraissent secs. Lorsque nous tentons d'enlever le capuchon du piézomètre 1 pour le vérifier. Nous réalisons que le capuchon est collé et le tubage sort aisément du sol. Il est enterré environ 10 centimètres sous la surface du sol extérieur et il n'y a que de la terre au fond du trou (photos 8 et 9). Le piézomètre 2 n'a pas de couvercle et est identique au piézomètre 1. À l'extrémité nord-ouest du champ 1, nous remarquons un trou ou résurgence dans lequel il y a un peu d'eau avec des odeurs d'eaux usées (photos 10 et 11). À 14h20, nous y prélevons l'échantillon CH-1. Dans le bois et au bas du talus, sur le pourtour nord-ouest des deux champs, de l'eau stagnante est présente (voir croquis 1). Une superficie marécageuse plus importante est visible vis-à-vis le centre des deux champs et les cinq conduites non raccordées y ont été déplacées. Cependant, nous ne voyons aucune trace de colorant. Nous prélevons les échantillons suivants : CH-2 à la superficie marécageuse plus importante, CH-3 à la conduite centrale de sortie des deux champs et CH-4 à l'extrémité nord-ouest des champs. À l'extrémité est du champ 2, nous remarquons trois extrémités de conduites qui se jettent dans le fossé et un peu d'eau stagnante. Nous y prélevons l'échantillon CH-5.

Station de pompage 1A (croquis 2)

Une clôture en bois cadénassée identique à celle de l'installation septique 1 ceinture cette station de pompage (photo 15). Il n'y a aucune pancarte avertissant les campeurs du danger de contamination biologique. De la terre a été déplacée et il y a une accumulation d'eau à l'est de la clôture. Le responsable de la maintenance nous précise qu'étant donné qu'il y a une contre-pente, les eaux usées des sites 513 à 517 et 518 à 519, ainsi que le site 518B (récemment ajouté au sud-est) y sont acheminées. car cette station de pompage non autorisée. Celle-ci a été remplacée par une nouvelle fabriquée par la compagnie Premier Tech de modèle AAX 183 PSA-240 achetée chez le quincaillier Anctil (photo 17). Elle comporte une alarme sonore et visuelle qui est vérifiée trois fois par jour. Le responsable de la maintenance nous ouvre le couvercle de la station de pompage. Il y a une conduite de trop plein située environ dix centimètres au-dessus de la conduite d'évacuation (photos 16, 18 et 19). Il y a des traces de boues d'épuration dans le trou de cette conduite, ainsi que sur le pourtour du couvercle (photo 19). À côté de la clôture vis-à-vis la conduite de trop plein, il y a des traces de débordement, ainsi que des traces d'écoulement dans le bois en provenance de la station de pompage (photos 20 et 21). Cependant, il n'y a pas suffisamment d'eau pour que nous puissions y prélever d'échantillon. Nous n'avons pas été avisés d'aucun débordement. Nous prélevons l'échantillon CH-6 à l'accumulation d'eau à l'est de la clôture ou il y a des traces de travaux.

Étang

En nous dirigeant vers le restaurant El Rancho, nous remarquons que l'étang est toujours ouvert à la baignade et que l'eau y est très trouble (photo 44 et 45). Un baril de plastique grillagé identique à ceux présents dans les fosses septiques et une fontaine se trouvent au centre de l'étang. Il n'y a aucun sauveteur et les règlements sont affichés sur la chaise du sauveteur (photos 46 et 47). L'exploitante nous avait confirmé participer au Programme environnement-plage, mais aucun échantillon n'a été prélevé à ce jour.

Secteur est (croquis 3)

Piscine

Environ une centaine de baigneurs et deux sauveteurs sont sur place (comptabilisés à partir de la photo 48). Je demande au directeur des opérations les certificats d'analyse d'eau de la piscine. Il me dit que l'exploitante va me les envoyer par courriel.

Salle communautaire

Nous nous rendons ensuite à la fosse septique de la salle communautaire qui se trouve toujours sous le niveau du sol extérieur, d'où risque d'infiltration d'eau de surface. Le responsable de la maintenance nous ouvre le couvercle du deuxième compartiment (photos 22 et 23). Nous ajoutons du colorant pourpre et vérifions le fossé à proximité de la fosse et ne voyons aucun colorant.

Motel

Le responsable de la maintenance nous ouvre ensuite le couvercle du premier compartiment de la fosse septique du motel. Celle-ci n'a pas été vidangée et est très pleine de boues (photo 24). Étant donné que le couvercle du deuxième compartiment est à demie sous le pavé, le responsable de la maintenance nous l'ouvre à peine pour que nous puissions y glisser un peu de colorant pourpre à l'intérieur. Nous ne pouvons voir l'état de ce compartiment. À l'intérieur du motel, nous rencontrons le

Il nous explique que ce bâtiment est occupé au maximum par les employés. Nous vérifions et toutes les chambres sont occupées.

Sites 001 à 046

Nous vérifions également la fosse septique et y ajoutons du colorant pourpre (photo 25). Des autos sont stationnées le long de celle-ci. Nous ne voyons aucune problématique.

Installation septique 2

Les condos de l'hôtel sont également occupés par des employés. À l'emplacement de l'installation septique, aucune clôture n'a été installée et il n'y a aucune pancarte avertissant les campeurs des risques pour la santé (photo 26).

- Fosse septique : Le responsable de la maintenance nous ouvre tous les couvercles, afin que nous y déversions de la fluorescéine. Le premier compartiment de la fosse septique est muni d'un baril artisanal identique à l'installation septique 1, le tout muni d'une conduite centrale de recirculation (photo 27). Nous y ajoutons de la fluorescéine. Le troisième compartiment est également muni d'un baril artisanal retenu à l'aide d'un morceau de bois et de tie wrap, ainsi qu'une conduite centrale (photo 28). Il semble assez récent et nous ne voyons pas d'eau, ni de recirculation.
- Station de pompage : Celle-ci ne comporte aucune alarme, aucun fil électrique et on ne voit ni flotte, ni pompe (photo 29). Nous y ajoutons de la fluorescéine.
- Chambre de répartition : Nous remarquons l'arrivée d'eau teintée par la fluorescéine, ainsi que la présence d'un peu de boues à la surface du liquide (photo 30). Nous y ajoutons de la fluorescéine.
- Champs : Nous vérifions les champs d'infiltration et ne remarquons aucune résurgence. Étant donné que nous avons remarqué une camionnette stationnée sur la rue Santiago de Cuba qui se rend en direction sud vers les milieux humides, nous nous y rendons. Une quantité importante de branches coupées ont été jetées dans le fossé nord de cette rue et il y a une bonne superficie d'eau stagnante (photos 31 à 33). Nous ne voyons pas de colorant. Nous y prélevons l'échantillon CH-7.

Secteur des chalets

Depuis la dernière inspection, le nombre de chalets des sites 651 à 658 placés sur des blocs est demeuré identique. Certains ont des affiches "À vendre" (photo 34). Les conduites d'égout sont en place, mais ne sont pas raccordés (photo 35). À notre arrivée, nous avons remarqué trois chalets placés sur des blocs à l'entrée du site (photo 41) et un autre chalet entreposé au sud de l'étang (photo 39).

Autres constats

Lors de notre entrée sur le site, devant l'hôtel il y a une pancarte identifiée Havana Resort et montrant des voiliers sur le lac artificiel situé au sud de l'hôtel (photo 36). Il s'agit d'un projet en développement. Un camion identifié Ro-Lou de transport RPM arrive avec un voilier et des réservoirs de plastique portables (tote tank) (photos 37 à 40). Au cours de l'inspection, il décharge ce matériel au sud de l'hôtel.

La rue qui desservirait les futurs sites 701 et 887 et se rendant de la rue Santiago de Cuba jusqu'à la rue Varadero est à demi terminée (photos 42 et 43). Celle-ci est dans un milieu humide.

Étant donné qu'un homme nous suit depuis le début, nous lui demandons s'il souhaite obtenir des informations. Il nous répond qu'il est un installateur artisanal qui a été engagé en juillet 2017 par les exploitants pour régler la problématique des installations septiques et nous remet une carte professionnelle mentionnant qu'il serait responsable développement et innovation pour 23-24 ca (photos 49 et 50). Il nous explique que durant l'été 2017, il a procédé à l'installation de systèmes qu'il appelle "réacteurs biologiques" dans les fosses septiques et les stations de pompage. Il y a également ajouté des bactéries vendues par 23-24 de Valcourt. En ce moment, il procède à l'essai de sa technologie dans l'étang afin de le rendre plus salubre. Il nous présente également la carte professionnelle de 23-24 laquelle fournit les équipements, 23-24 (photos 51 et 52).

À 15h05, nous retournons à l'installation septique 1 et ajoutons du colorant pourpre à la station de pompage. Nous vérifions la résurgence au nord-ouest du champ 1 et constatons qu'il n'y a plus d'eau, ni de colorant. Nous vérifions tous les emplacements ou nous avons ajouté de la fluorescéine et ne remarquons aucune trace de colorant.

Au moment de quitter, on nous remet le registre de réservations du camping pour le 30 juin 2018. Il y est indiqué un total de 241 et de 18 avec solde.

Le 3 juillet 2018, la microbiologiste du laboratoire Environex me transmet les résultats d'analyse. L'échantillon CH-1 prélevé à la résurgence sur le champ 1 de l'installation septique 1 comporte $\geq 60\,000$ coliformes thermotolérants (fécaux). Les échantillons CH-2 à CH-6 ne comportent pas de fécaux de façon importante. L'échantillon CH-7 prélevé au fossé nord de la rue

Santiago de Cuba comporte **130 coliformes thermotolérants (fécaux)** (copies des résultats d'analyses par le laboratoire au dossier).

Le 3 juillet 2018, je contacte l'installateur artisanal. Il mentionne n'avoir aucun certificat d'études. Depuis juillet 2017, il travaille au camping et réside sur place. Il a procédé à l'installation de systèmes artisanaux qu'il conçoit lui-même sur place. Il dit vouloir travailler sans se cacher. L'an passé la vidange des fosses ne durait qu'une journée, parce qu'il y avait beaucoup d'infiltration d'eau de surface dans les installations septiques par les conduites. Il a proposé aux exploitants des solutions peu coûteuses de recyclage des eaux grises des douches dans le but de réduire la consommation d'eau. L'eau des douches passe dans un UV en continu, puis dans du charbon activé. L'eau serait entreposée dans des réservoirs de plastique portables (tote tank). Depuis l'installation de ces systèmes, il dit que les exploitants du camping n'ont pas eu de nouvelle pénurie d'eau potable et les rejets d'eaux usées ont cessés. "Tout fonctionne et il n'y a plus de débordement". Dans les fosses, il a ajouté des pompes broyeuses et déchiqueteuses couplées à un système d'aération et de recirculation. Je lui demande s'ils ajoutent du chlore dans les fosses. Il ne recommande pas de mettre du chlore dans la fosse septique, car ce produit nuit au fonctionnement des bactéries. Il dit qu'il est préférable de mettre des rondelles de chlore à la sortie de la fosse septique. Il a décolmaté les champs d'épuration de l'installation septique 1 en y injectant de l'air et des bactéries. Il dit que le dioxyde de chlore pour le traitement de l'eau potable est plus efficace et moins polluant. Les exploitants auraient tenté de remplir la piscine avec l'eau du lac artificiel situé au sud de l'hôtel, et ce, sans succès car la distance est trop grande et la pompe n'est pas assez forte.

Le 6 juillet 2018, étant donné que l'exploitante ne répond pas à mes appels, je contacte le directeur des opérations afin de compléter certaines informations. Il me dit qu'il est préférable d'utiliser le courriel pour obtenir une réponse. Je transmets des courriels à l'exploitante afin d'obtenir les infos suivantes : soit le registre et les certificats d'analyse d'eau de la piscine, les factures de pompage des fosses septiques et les relevés des piézomètres. Je reçois le registre et les certificats d'analyse d'eau de la piscine.

Le 6 juillet 2018, le maire de la municipalité nous appelle afin de connaître l'achalandage du camping. Il est préoccupé, car les exploitants ont demandé une rencontre pour leur faire part d'un autre projet d'agrandissement de mini-chalets dans le Camping Havana Resort et obtenir les autorisations requises.

Le 10 juillet 2018, l'analyste informe la municipalité que toutes les autorisations incluant les mini-chalets relèvent du MDDELCC (voir au dossier).

Le 13 juillet 2018, en compagnie de l'ingénieur de la DRAE, je vérifie auprès du site internet de 23-24 . La station de pompage installée près du site 517 serait de type résidentiel et aurait un volume d'accumulation maximal de 150 litres.

Le 10 juillet 2018, en compagnie du chef d'équipe, nous contactons l'installateur artisanal. Il explique que les bactéries qu'il ajoute se nourrissent des boues d'épuration de sorte que l'eau qui se rend dans les champs d'épuration est claire. Deux pompes ont été ajoutées à l'entrée de la fosse et trois pompes dans la station de pompage. Il dément l'ajout d'un système pour traiter et recirculer l'eau des douches tel qu'il l'avait mentionné le 3 juillet 2018.

Le 16 juillet 2018, étant donné les informations transmises par l'installateur artisanal concernant l'ajout possible de chlore, je demande à l'étudiant d'été du Programme environnement-plage de vérifier la présence de chlore dans l'étang lors de l'échantillonnage. Le 18 juillet 2018, il y a 0.19 mg/l de chlore total et 0.32 mg/l de chlore libre dans l'étang. Un courriel est envoyé à l'exploitante l'avertissant que cette pratique est interdite en vertu de l'article 20 de la LQE. Le 24 juillet 2018, lors d'un nouvel échantillonnage, il y a 0.18 mg/l de chlore total et 0.11 mg/l de chlore libre (voir au dossier).

Le 20 juillet 2018, je vérifie au Registre des entreprises et remarque que les compagnies suivantes : Ro-Lou International inc., 9267-1551 Québec inc., et Camping Havana Resort sont et/ou étaient enregistrées à la même adresse de domicile, soit le 12705 rue du Parc à Mirabel. Maintenant, 9267-1551 Québec inc. et 9350-7606 Québec inc. ont la même adresse de domicile, soit le 1700-2001 boul. Robert-Bourassa à Montréal.

15 Conclusion

Cette inspection a permis de constater qu'il y a **manquement aux articles 20, 33 et 123.1** de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2), car :

- L'entente d'exploitation du camping en fonction du nombre de sites autorisés n'a pas été respectée, comme fait foi le registre de réservations. En ce qui concerne le décompte des sites, se référer au rapport no. 401711778 rédigé par Cynthia Blais, inspectrice.
- De plus, une résurgence d'eaux usées sur le dessus du champ 1 de l'élément épurateur de cette installation septique a été confirmée par l'échantillonnage (CH-1) et des enfants jouent sur cet espace gazonné. Cette installation septique est dangereuse pour les campeurs, car l'accès aux champs d'épuration n'est pas restreint.
- Des modifications ont été apportées aux installations septiques existantes, par l'ajout de systèmes artisanaux avec pompes broyeuses, pompes déchiqueteuses, aération et recirculation, et ce, à l'intérieur des fosses septiques et d'une station de pompage, le tout sans autorisation.
- Le couvercle de la station de pompage de l'installation septique 1 n'est pas étanche, occasionne de l'infiltration d'eau de surface, d'où augmentation des débits d'eaux à traiter.
- La nouvelle station de pompage ajoutée au sud du site 517 n'a pas été autorisée.
- En ce qui concerne les mesures transitoires mentionnées par l'ingénieur, uniquement les alarmes de haut niveau ont été installées.
- Les exploitants tentent de poursuivre leurs projets d'agrandissement, et ce, en dépit de plusieurs avertissements.
- Traçage par coloration: à part à un endroit (à la chambre de répartition provenant de l'installation septique #2), aucune autre sortie de traçage n'a été observée.

Résumé des ajouts sans autorisation (voir plan –annexe 4)**Installation septique 1 - secteur ouest autorisée en 1978**

autorisé (sites surlignés en vert sur le plan)

- blocs sanitaires 1, 2 et 3
- 9 chalets (maintenant appelés mini-maisons) 1 à 9
- 51 sites de camping avec égout : 144 à 158, 302 à 319, 530 à 534 et 538 à 542
- 45 sites de camping sans égout : 211 à 225, 548 à 551, 556 à 559, 564 à 567 et 572 à 574

non autorisé (sites surlignés en rose sur le plan)

- amphithéâtre de 460 sièges
- restaurant El Rancho de 50 sièges
- 5 chalets (mini-maisons) 10 à 13 et X
- 128 sites de camping avec égout : 101 à 143, 159 à 166, 201 à 210, 226 à 239, 301, 320, 501 à 529, 535 à 537, 543 à 547, 552 à 556, 560 à 564 et 568 à 571

Installation septique 2 - secteur est autorisée en 1993

autorisé (emplacement surligné en vert sur le plan)

- Hôtel de 20 appartements pouvant loger chacun 2 personnes, pour un total de 40 personnes.

non autorisé (sites surlignés en rose sur le plan)

- piscine pouvant accueillir un nombre inconnu de visiteurs journaliers
- garage convertit en motel de 9 chambres de 2 personnes
- salle communautaire de 400 sièges
- restaurant Bodequita de 30 sièges
- 46 sites de camping avec égout : 001 à 046
- Il y a également 7 maisons mobiles prêtes à être raccorder (sites 660 à 667).

Manquement : article 20 al.2 partie 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement

Référence légale : Avoir émis, déposé, dégagé ou rejeté un contaminant ou avoir permis l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet d'un contaminant, soit des eaux usées en provenance de l'installation septique #1, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : **Atteinte ou risque (modéré)**

Explication : Les rejets d'eaux usées comportent des risques pour la santé des utilisateurs qui pourraient entrer en contact avec celles-ci.

Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : **Atteinte ou risque (modéré)**

Explication : Des eaux usées en provenance de l'installation septique 1 sont rejetées dans l'environnement sans traitement adéquat.

Les conséquences sont : réversibles si des modifications sont apportées

Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : **Atteinte ou risque (modéré)**

Explication : milieux humides identifiés à proximités des rejets d'eaux usées

Manquement : article 33 de la Loi sur la qualité de l'environnement

Référence légale : Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, une colonie de vacances, une plage publique, un parc de maison mobiles ainsi qu'un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires et destiné à la location ou à la copropriété, sans que celui-ci ne soit pourvu d'un système d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu de la présente loi ou, dans le cas où aucune autorisation n'est requise, sans qu'il ne soit pourvu d'un système conforme aux normes applicables.

Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : **Atteinte ou risque (modéré)**

Explication : Les ajouts et modifications apportés aux équipements existants risquent de compromettre l'efficacité et la durée de vie des deux installations septiques.

Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : **Atteinte ou risque (modéré)**

Explication : Les écoulements d'eaux usées constatés risquent de contaminer les ruisseaux et cours d'eau environnants.

Les conséquences sont : réversibles si des modifications sont apportées

Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : **Atteinte ou risque (modéré)**

Degré de gravité des conséquences : **modéré**

Explication : milieux humides identifiés à proximités des rejets d'eaux usées	
Manquement : article 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement	
Référence légale : Étant titulaire de deux autorisations délivrées en vertu de la présente loi en 1978 et en 1993, ne pas avoir respecté les conditions lors de l'utilisation ou de l'exploitation de l'ouvrage, à savoir avoir augmenté considérablement le nombre de sites et les volumes d'eaux usées acheminés aux deux installations septiques en place.	
Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Atteinte ou risque (modéré) Explication : La durée de vie des installations septiques en place est compromise.	
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte ou risque (modéré) Explication : Les cours d'eau risquent d'être contaminés. Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie (modéré) Explication : La contamination va se poursuivre tant que des installations septiques conformes ne seront installées	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Atteinte ou risque (modéré) Explication : milieux humides identifiés à proximités des rejets d'eaux usées	

16.1 Facteurs aggravants <input type="checkbox"/> SO	
<input checked="" type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Quatre avis de non-conformité ont été envoyés, soit le 24 mai 2016, le 19 août 2016, le 19 juillet 2017, 21 juin 2018 en vertu d'articles de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> . Ce ou ces manquements sont les suivants : articles 20 al. 2 partie 2, 32 al. 1 partie 2, 33 et 123.1 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
<input type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :

16.2 Facteurs atténuants <input checked="" type="checkbox"/> SO

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : **Modéré avec facteurs aggravants**

Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité à 9324-7534 Québec imnc. (exploitants - Véronique Alarie 53-54 , à 9267-1551 Québec inc. (propriétaires - Laurence Perrier et Ève De Ladurantaye) en vertu des articles 20 al. 2 partie 2, 33 et 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les aviser qu'ils doivent immédiatement :

✓ Respecter leurs engagements à exploiter le camping en fonction des autorisations émises en 1978 et 1993.

✓
✓
✓ Art.37

✓ Prendre les dispositions pour que cesse les rejets d'eaux usées en provenance des fosses septiques et des stations de pompage, et ce, pour toutes les installations septiques autorisées et non autorisées.

✓
✓
✓ Art.37

Les aviser qu'ils doivent transmettre immédiatement au Ministère les documents suivants :

✓
✓
✓
✓
✓
✓ Art.37

✓
✓

Je recommande à la direction régionale de prendre les mesures nécessaires pour obliger les exploitants à se conformer aux lois et règlements en vigueur.

Étant donné les résultats d'analyses bactériologiques complètement négatifs dans le bois et la présence de chlore dans l'étang, vérifier la présence de chlore au bas du talus à l'extrémité des champs de l'installation septique 1, ainsi qu'à tous les points d'échantillonnage lors d'une prochaine inspection.

Rédigé par : Micheline Delorme	Fonction : Inspectrice
Signature : <i>Micheline Delorme</i>	Date de signature : 2018-09-06

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Patrick Chevette	Fonction : Chef d'équipe, secteur municipal
Signature : <i>[Signature]</i>	Date : 7 sept 2018

Commentaires :

→ OK p ANCS d exploitant ⊕ propriétaire

→

Art.37

→ Faire suivi de dossier. *Man*

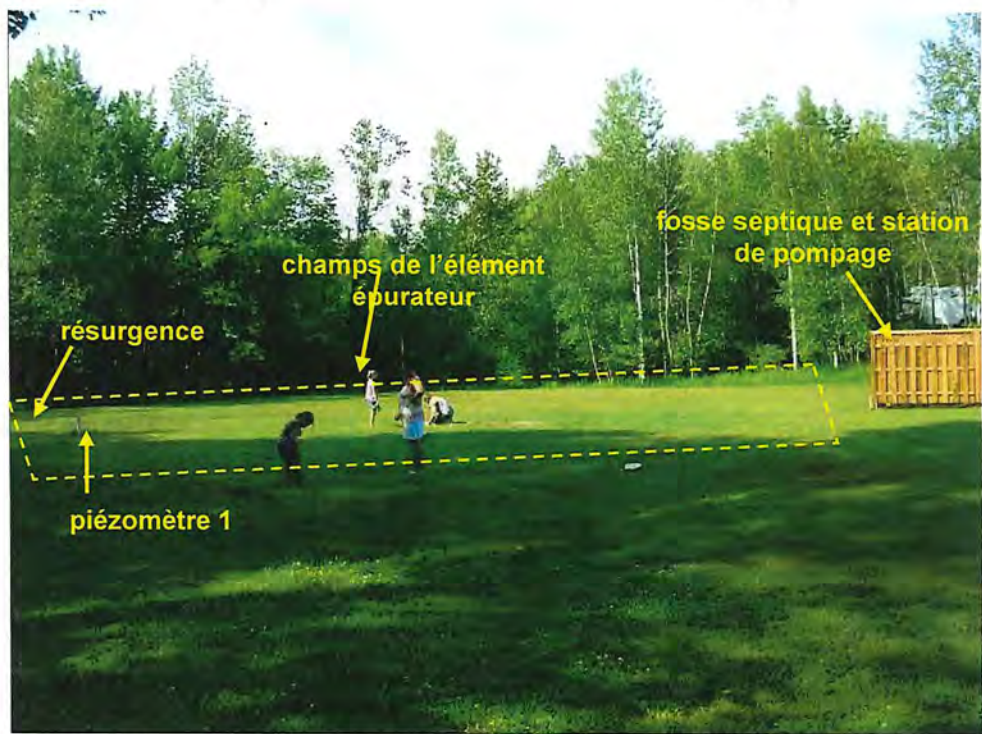


Photo 1 - Installation septique 1 – enfants jouant sur les champs de l'élément épurateur en après-midi

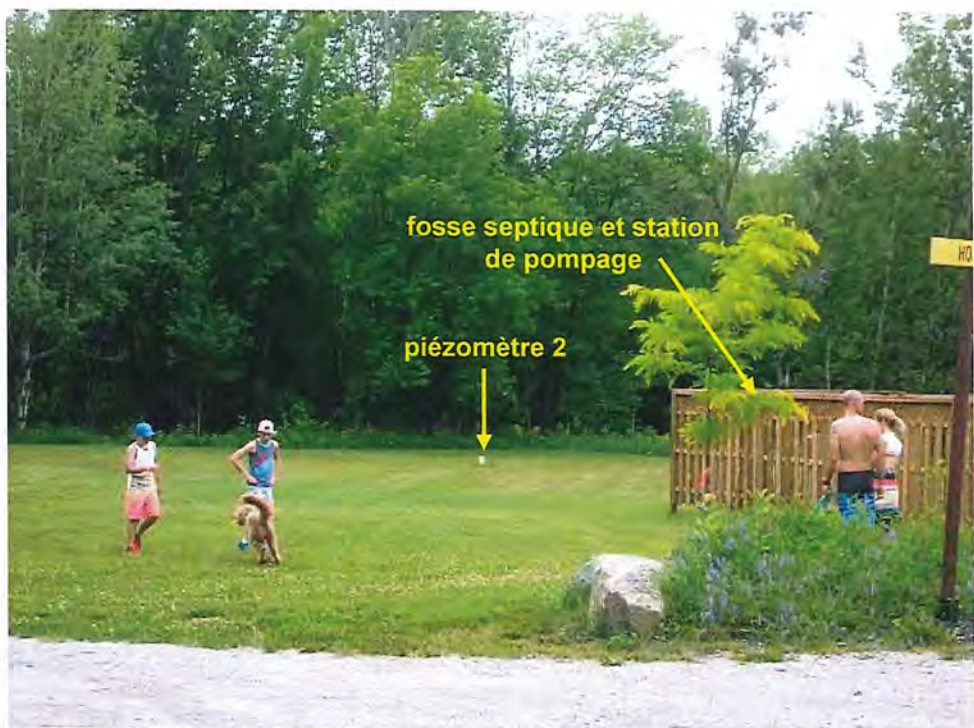


Photo 2 Installation septique 1 – enfants et chien jouant sur les champs de l'élément épurateur en avant-midi

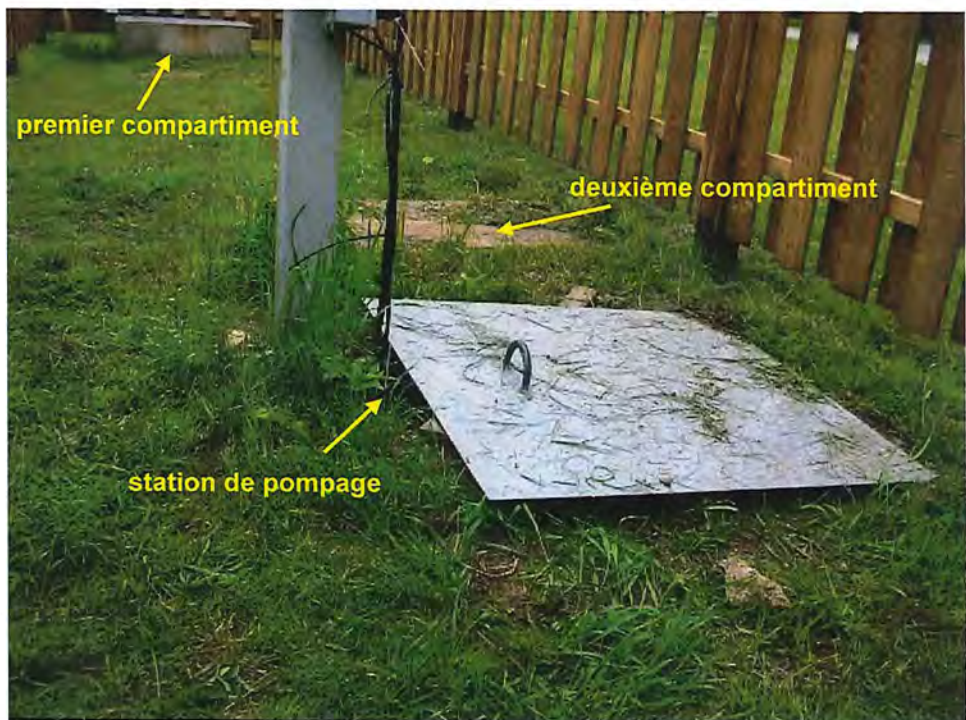


Photo 3 Installation septique 1 – fosse septique et station de pompage

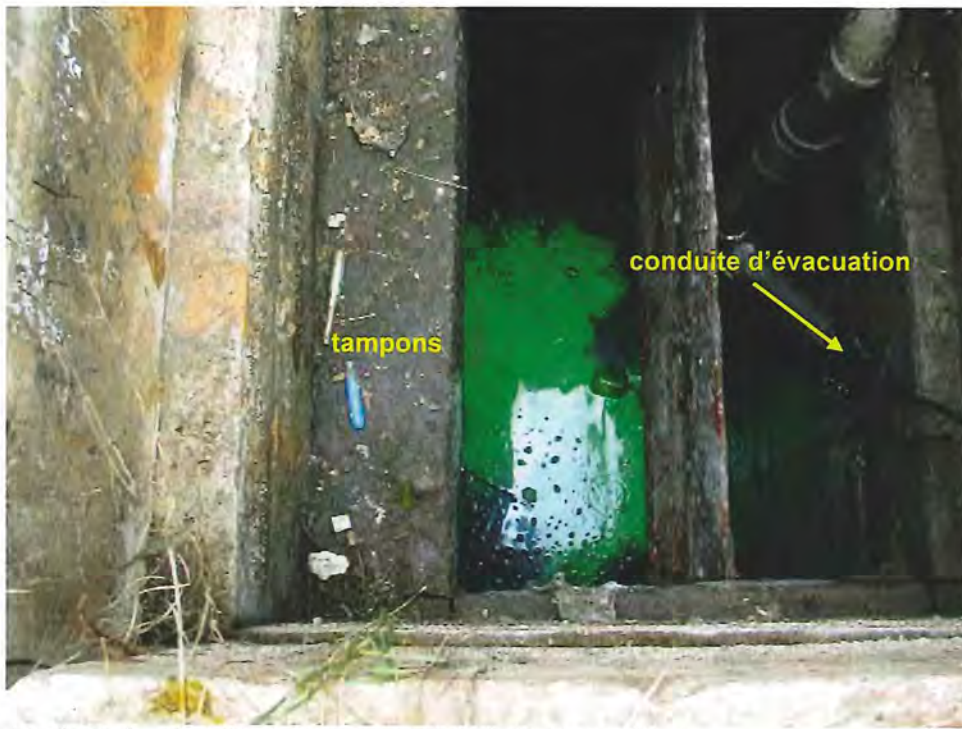


Photo 4 Installation septique 1 – deuxième compartiment de la fosse septique



Photo 5 Installation septique 1 – station de pompage – couvercle non étanche



Photo 6 Installation septique 1 – station de pompage – installation artisanale et recirculation



Photo 7 Installation septique 1 – station de pompage – nouvelle alarme d'intérieur



Photo 8 Installation septique 1 – piézomètre 1 s'enlevant facilement



Photo 9 Installation septique 1 – simili piézomètre 1- aucune eau visible

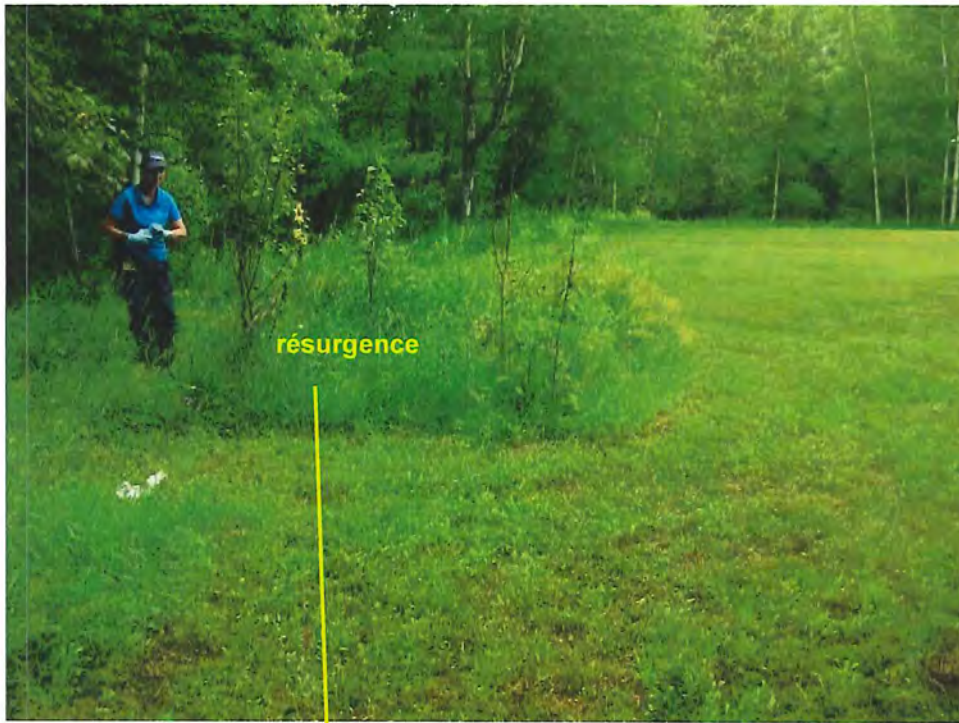


Photo 10 Installation septique 1 – résurgence à l'extrémité nord-ouest du champ 1



Photo 11 Installation septique 1 – échantillon prélevé à la résurgence du champ 1



Photo 12 - Installation septique 1 – échantillon CH-1 prélevé à la résurgence du champ 1



Photo 13 Installation septique 1 – importante zone marécageuse dans le bois vis-à-vis le centre des deux champs



Photo 14 Installation septique 1 – conduite en provenance du centre des champs de l'élément épurateur



Photo 15 – Station de pompage 1A située au sud du site 517

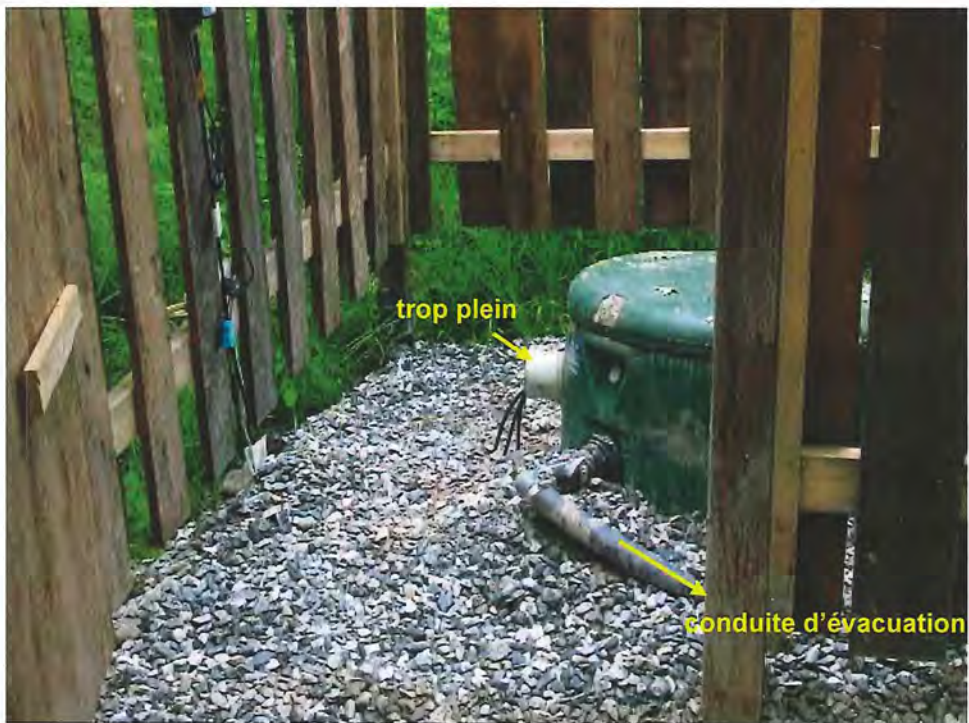


Photo 16 Nouvelle station de pompage 1A située au sud du site 517

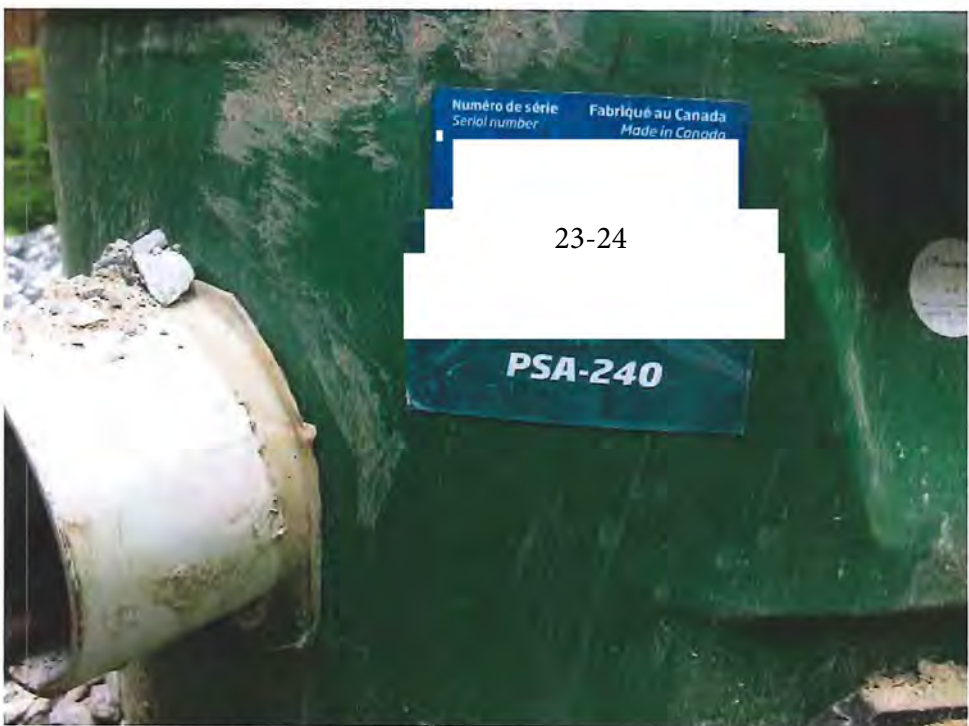


Photo 17 Station de pompage 1A située au sud du site 517



Photo 18 Station de pompage 1A située au sud du site 517 – traces de boues dans la conduite de trop plein

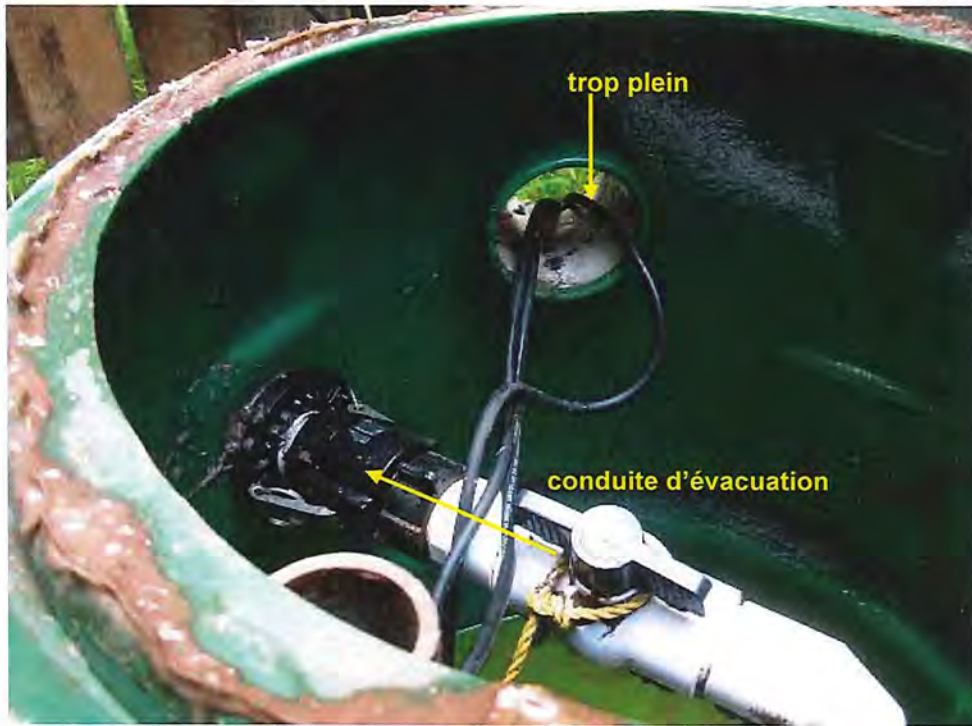


Photo 19 Station de pompage 1A située au sud du site 517 – traces de débordement



Photo 20 Station de pompage 1A située au sud du site 517 – traces de débordement au sud-est de la clôture



Photo 21 Station de pompage 1A située au sud du site 517 – traces d'écoulement dans le bois



Photo 22 fosse septique de la salle communautaire sous le niveau du sol extérieur



Photo 23 fosse septique de la salle communautaire – colorant pourpre



Photo 24 fosse septique du motel – premier compartiment très plein



Photo 25 fosse septique des sites 001 à 046



Photo 26 Installation septique 2 – premier compartiment de la fosse septique avec alarme



Photo 27 Installation septique 2 – premier compartiment de la fosse septique muni d'un système artisanal



Photo 28 Installation septique 2 – troisième compartiment de la fosse septique muni d'un système artisanal



Photo 29 Installation septique 2 – station de pompage



Photo 30 Installation septique 2 – répartiteur - présence de boues à la surface du liquide



Photo 31 rue Santiago de Cuba au sud des chalets



Photo 32 importante quantité de branches coupées dans le fossé nord de la rue Santiago de Cuba



Photo 33 superficie d'eau stagnante dans le fossé nord de la rue Santiago de Cuba



Photo 34 chalets à vendre sites 651 à 658



Photo 35 chalets sites 651 à 658 placés sur des blocs et en attente d'être raccordés



Photo 36 affiche "Havana Resort" à l'entrée du site montrant des voiliers sur le lac artificiel situé au sud de l'hôtel



Photo 37 camion arrivant avec un voilier et des réservoirs portables (tote tank)



Photo 38 voiliers et réservoirs portables (tote tank) entreposés au sud de l'hôtel



Photo 39 voiliers et chalet entreposés au sud de l'hôtel



Photo 40 camion identifié Ro-Lou - Transport RPM



Photo 41 trois nouveaux chalets sur pieux à l'entrée du site



Photo 42 rue qui desservirait les futurs sites 701 et 887 et se rendant de la rue Santiago de Cuba jusqu'à la rue Varadero



Photo 43 rue qui desservirait les futurs sites 701 et 887 et se rendant de la rue Santiago de Cuba jusqu'à la rue Varadero



Photo 44 baigneurs dans l'étang dont l'eau est très trouble



Photo 45 baigneurs dans l'étang, dont l'eau est très trouble



Photo 46 aucun sauveteur à l'étang



Photo 47 règlements à l'étang



Photo 48 environ une centaine de baigneurs présents à la piscine

23-24

PHOTOS 49 ET 50 CARTE PROFESSIONNELLE DE
L'INSTALLATEUR ARTISANAL

23-24

Photo 51 Carte d'affaires de la compagnie fournissant le matériel ajouté aux fosses septiques et aux stations de pompage

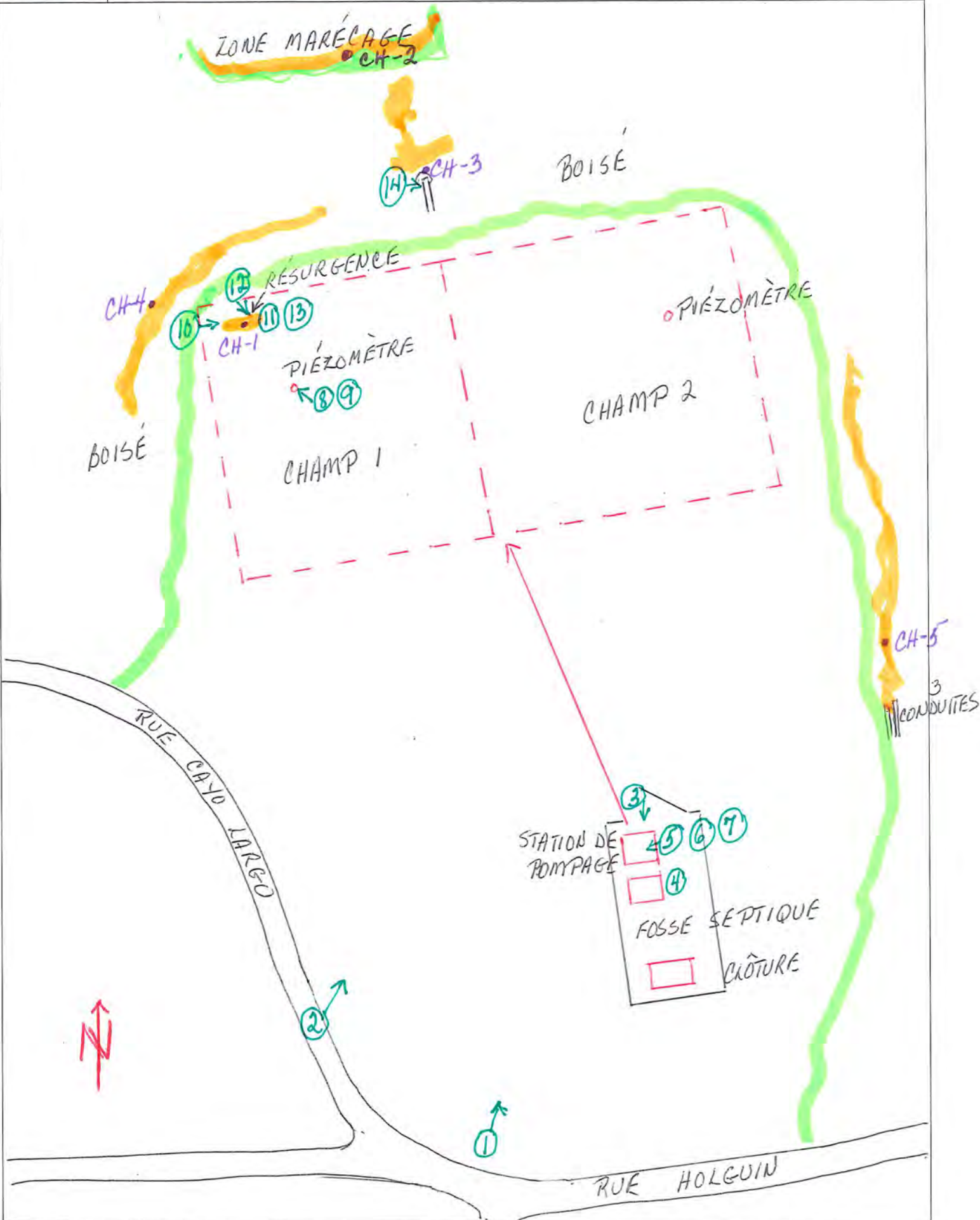
23-24

Photo 52 Carte d'affaires de la compagnie fournissant le matériel ajouté aux fosses septiques et aux stations de pompage

Croquis

No : 1

Titre : emplacement des photos – Secteur Ouest – Installation septique 1



Dessiné par : Micheline Delorme

Lieu : Camping Club Havana

Échelle :

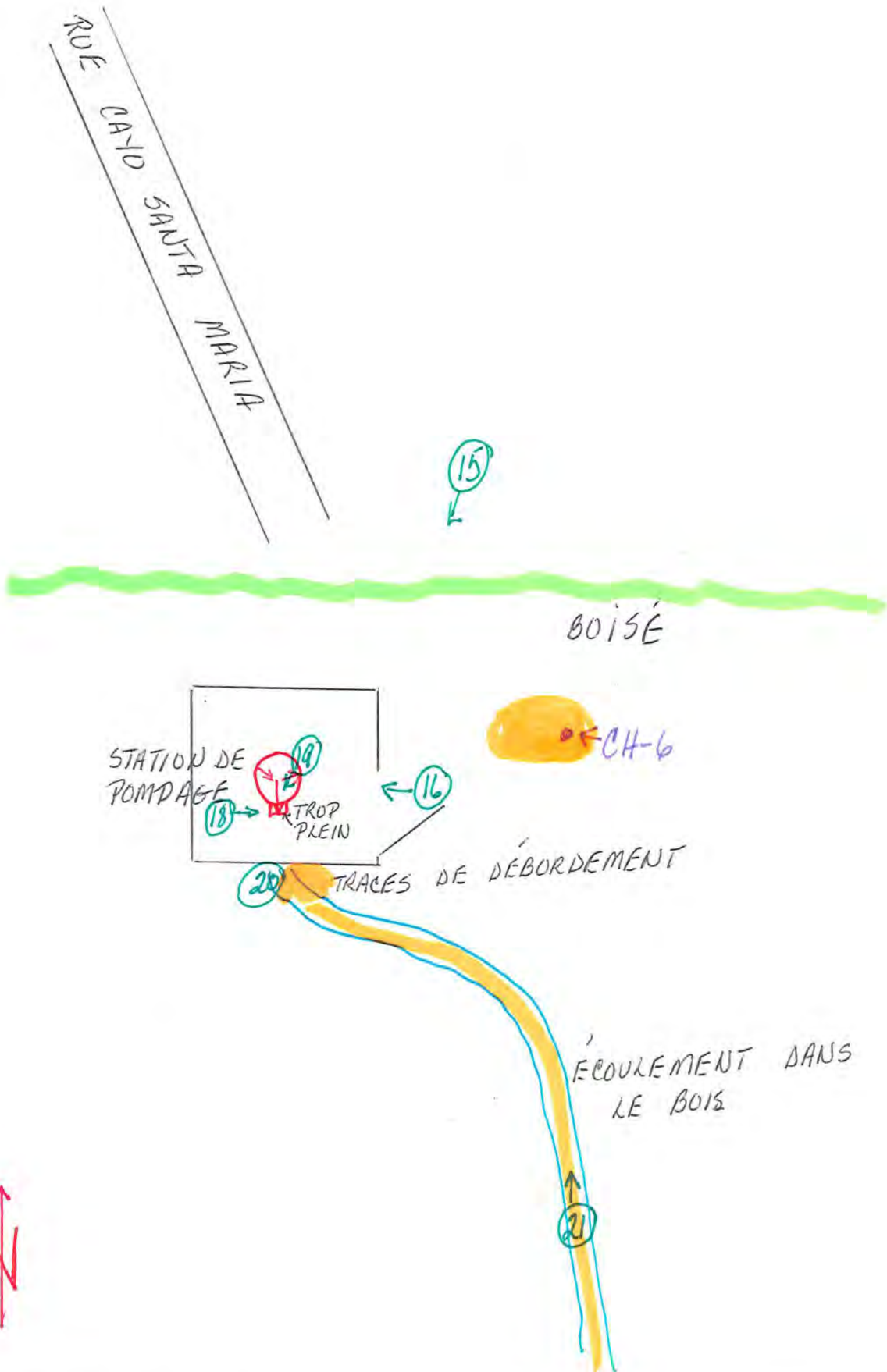
Note :

- orientation des photos
- écoulement des eaux
- ÉCHANTILLONNAGE

Croquis

No : 2

Titre : emplacement des photos – Secteur Ouest - Station de pompage 1A



Dessiné par : Micheline Delorme

Lieu : Camping Club Havana

Échelle :

Note :

○→ orientation des photos

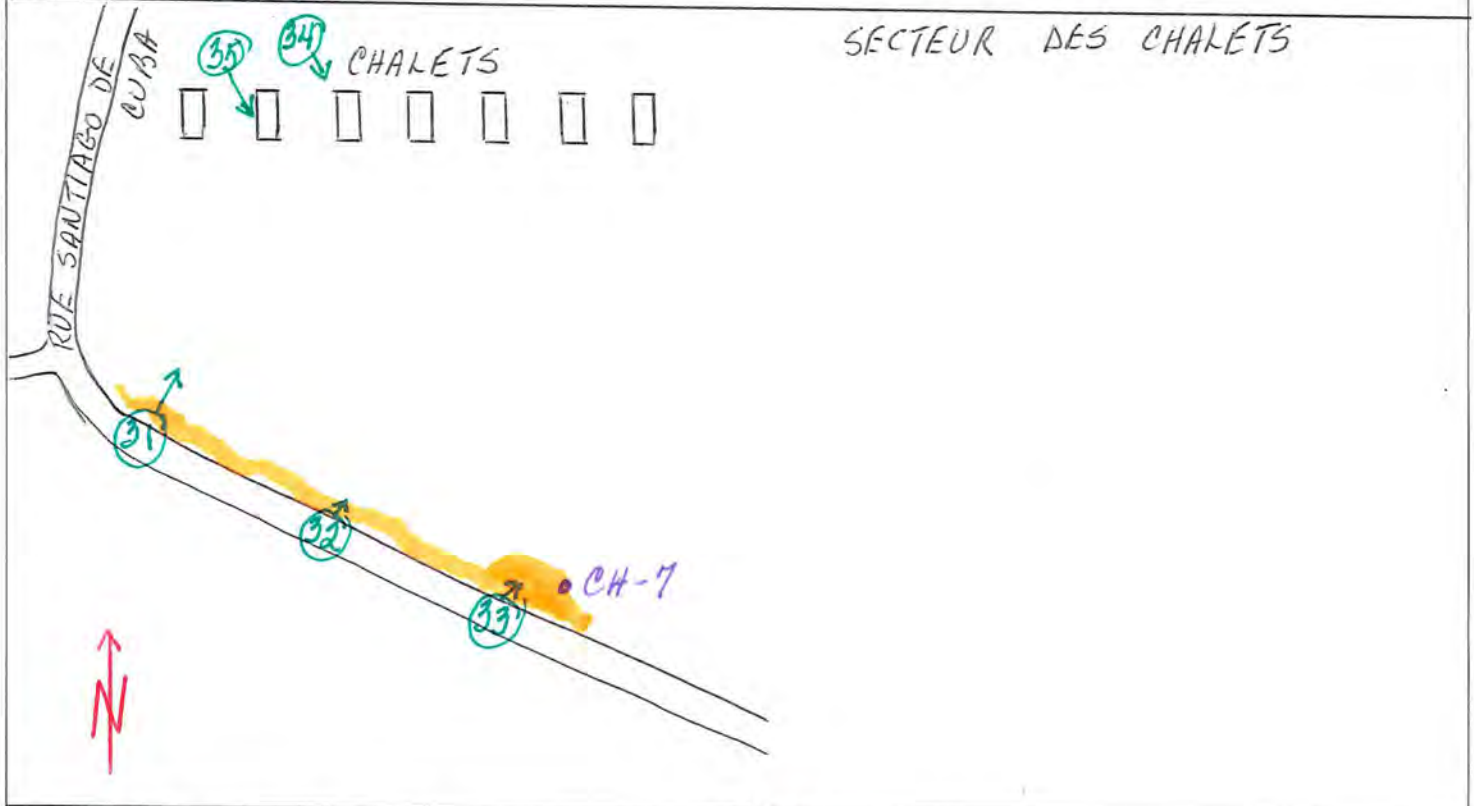
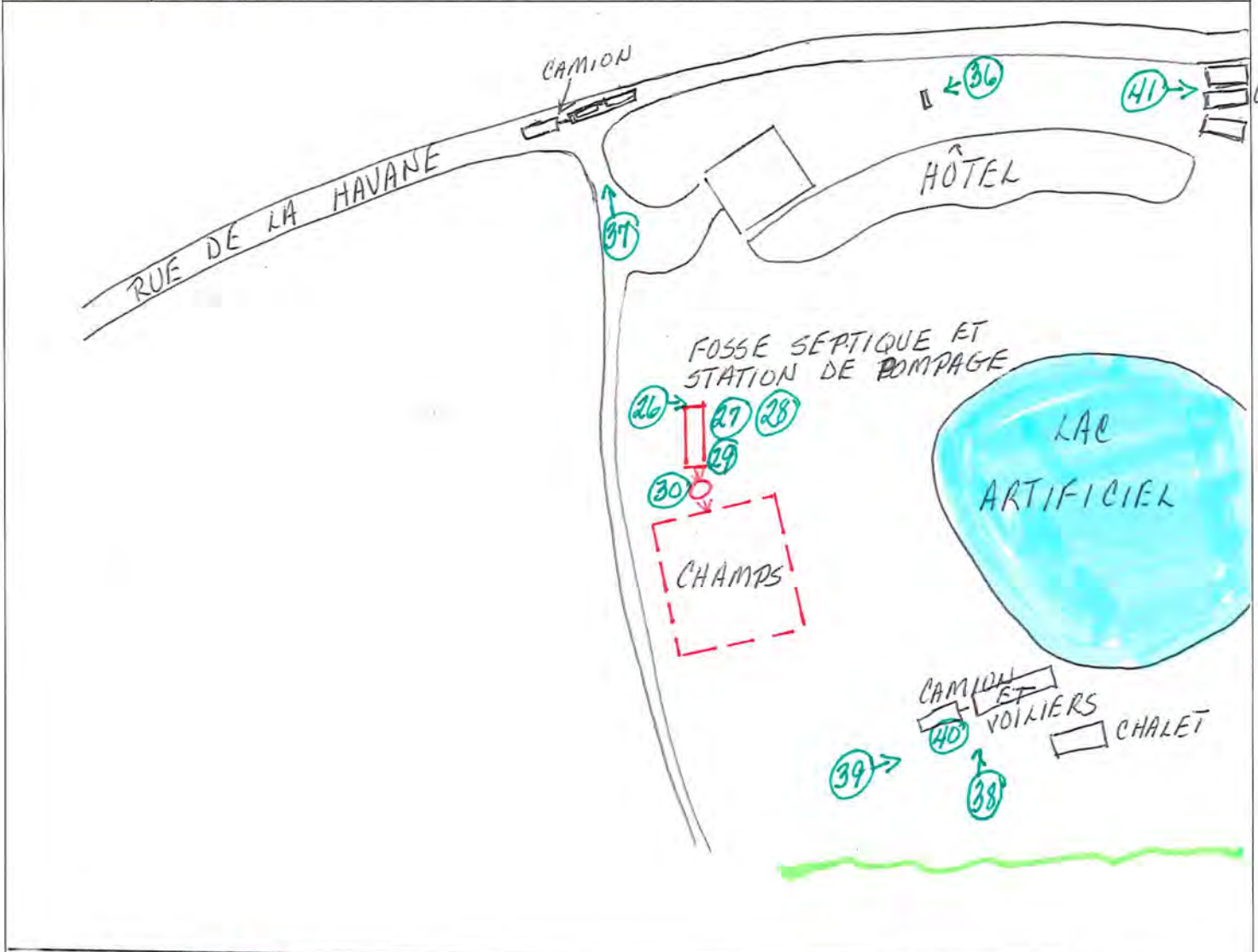
→ écoulement des eaux

• ÉCHANTILLONNAGE

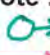


Croquis

No : 3

Titre : emplacement des photos – Secteur Est – Installation septique 2



SECTEUR DES CHALETS

<p>Dessiné par : Micheline Delorme</p>	<p>Note :</p> <ul style="list-style-type: none">  orientation des photos  écoulement des eaux  ÉCHANTILLONNAGE
<p>Lieu : Camping Club Havana</p>	
<p>Échelle :</p>	



DSCN4060.JPG



DSCN4061.JPG



DSCN4062.JPG



DSCN4063.JPG



DSCN4064.JPG



DSCN4065.JPG



DSCN4066.JPG



DSCN4067.JPG



DSCN4068.JPG



DSCN4069.JPG



DSCN4070.JPG



DSCN4071.JPG



DSCN4072.JPG



DSCN4073.JPG



DSCN4074.JPG



DSCN4075.JPG



DSCN4076.JPG



DSCN4077.JPG



DSCN4078.JPG



DSCN4079.JPG



DSCN4080.JPG



DSCN4081.JPG



DSCN4082.JPG



DSCN4083.JPG



DSCN4084.JPG



DSCN4085.JPG



DSCN4086.JPG



DSCN4087.JPG



DSCN4088.JPG



DSCN4089.JPG



DSCN4090.JPG



DSCN4091.JPG



DSCN4092.JPG



DSCN4093.JPG



DSCN4094.JPG



DSCN4095.JPG



DSCN4096.JPG



DSCN4097.JPG



DSCN4098.JPG



DSCN4099.JPG



DSCN4100.JPG



DSCN4101.JPG



DSCN4102.JPG



DSCN4103.JPG



DSCN4104.JPG



DSCN4105.JPG



DSCN4106.JPG



DSCN4107.JPG



DSCN4108.JPG



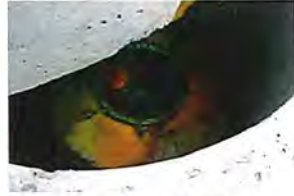
DSCN4109.JPG



DSCN4110.JPG



DSCN4111.JPG



DSCN4112.JPG



DSCN4113.JPG



DSCN4114.JPG



DSCN4115.JPG



DSCN4116.JPG



DSCN4117.JPG



DSCN4118.JPG



DSCN4119.JPG



DSCN4120.JPG



DSCN4121.JPG



DSCN4122.JPG



DSCN4123.JPG



DSCN4124.JPG



DSCN4125.JPG



DSCN4126.JPG



DSCN4127.JPG



DSCN4128.JPG



DSCN4129.JPG



DSCN4130.JPG



DSCN4131.JPG



DSCN4132.JPG



DSCN4133.JPG



DSCN4134.JPG



DSCN4135.JPG



DSCN4136.JPG



DSCN4137.JPG



DSCN4138.JPG



DSCN4139.JPG



DSCN4140.JPG



DSCN4141.JPG



DSCN4142.JPG



DSCN4143.JPG



DSCN4144.JPG



DSCN4145.JPG



DSCN4146.JPG



DSCN4147.JPG



DSCN4148.JPG



DSCN4149.JPG



DSCN4150.JPG



DSCN4151.JPG



DSCN4152.JPG



DSCN4153.JPG



DSCN4154.JPG



DSCN4155.JPG



DSCN4156.JPG

23-24

DSCN4157.JPG

23-24

DSCN4158.JPG



DSCN4159.JPG



DSCN4160.JPG



DSCN4161.JPG



DSCN4162.JPG



DSCN4163.JPG



DSCN4164.JPG



DSCN4165.JPG



DSCN4166.JPG



DSCN4167.JPG



DSCN4168.JPG



DSCN4169.JPG



DSCN4170.JPG



DSCN4171.JPG



DSCN4172.JPG



DSCN4173.JPG



DSCN4174.JPG



DSCN4175.JPG



DSCN4176.JPG



DSCN4177.JPG



DSCN4178.JPG



DSCN4179.JPG



DSCN4180.JPG



DSCN4181.JPG



DSCN4182.JPG



DSCN4183.JPG



DSCN4184.JPG



DSCN4185.JPG



DSCN4186.JPG



DSCN4187.JPG



DSCN4188.JPG



DSCN4189.JPG



DSCN4190.JPG



DSCN4191.JPG



DSCN4192.JPG



DSCN4193.JPG



DSCN4194.JPG



DSCN4195.JPG



DSCN4196.JPG



DSCN4058.JPG



DSCN4059.JPG



GROUPE

Environex

Emblème de qualité de vie

4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec (Québec) G1P 2J7 418 977.1220

2350, chemin du Lac, Longueuil (Québec) J4N 1G8 514 332.6001

3705, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1L 1X8 819 481.1469

Sans frais : 1 877 977 1220 labEnvironex.com

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

MDEELCC (Sherbrooke)
 Micheline Delorme
 770, rue Goretti
 Sherbrooke, Québec
 J1E 3H4
 Tél.: (819) 820-3882

Certificat : **2082622**
 Demande d'analyse : 100035233
 Date du rapport: 2018-08-01
 Projet client : Projet 7330-05-01-0005500 / Eau usée
 Bon de commande : NA
 Chargé de projets : Nancy Vézeau : 514-332-6001 #5117
 Adresse courriel : nancyvezeau@labenvironex.com

Données sur le prélèvement

Échantillon Environex : 3672753
 Identification client : CH-1
 Nature : Eau usée
 Nom du préleveur : Cynthia Blais
 Date de prélèvement: 2018-06-30
 Date de réception: 2018-07-01
 Lieu du prélèvement : Voir Référence
 Info. supplémentaires : NA

Chlore résiduel libre : NA
 Chlore résiduel total : NA
 Chloramine : NA
 Résultat pH : NA

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Dénombrement des coliformes fécaux	Oui	MBIO11/ILME40			2018-07-01	LG
Coliformes fécaux			>600000	UFC/100mL		
Commentaires de l'échantillon						
Commentaires du certificat :						

Accr. * : Accréditation du MDEELCC - NA : Non-Applicable - TNI : Trop nombreux pour être identifiés - TNC : Trop nombreux pour être comptés - PNA : Paramètre non accrédité [] = Hors critères
 Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

CONFIDENTIEL

Page 1 de 7

Québec Longueuil Saguenay Sherbrooke

ENVIRONNEMENT

SANTÉ ET PHARMACEUTIQUE

AGROALIMENTAIRE



GROUPE

Environex

Emblème de qualité de vie

4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec (Québec) G1P 2J7 418 977.1220

2350, chemin du Lac, Longueuil (Québec) J4N 1G8 514 332.6001

3705, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1L 1X8 819 481.1469

Sans frais : 1 877 977 1220 labEnvironex.com

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

MDDELCC (Sherbrooke)
 Micheline Delorme
 770, rue Goretti
 Sherbrooke, Québec
 J1E 3H4
 Tél.: (819) 820-3882

Certificat : **2082622**
 Demande d'analyse : 100035233
 Date du rapport: 2018-08-01
 Projet client : Projet 7330-05-01-0005500 / Eau usée
 Bon de commande : NA
 Chargé de projets : Nancy Vézeau : 514-332-6001 #5117
 Adresse courriel : nancyvezeau@labenvironex.com

Données sur le prélèvement

Échantillon Environex : 3672754
 Identification client : CH-2
 Nature : Eau usée
 Nom du préleveur : Cynthia Blais
 Date de prélèvement: 2018-06-30
 Date de réception: 2018-07-01
 Lieu du prélèvement : Voir Référence
 Info. supplémentaires : NA

Chlore résiduel libre : NA
 Chlore résiduel total : NA
 Chloramine : NA
 Résultat pH : NA

Paramètres	Accr. *	Méthode		Unités	Date d'analyse	Laboratoire
		Interne	Résultats			
Dénombrement des coliformes fécaux	Oui	M BIO11/ILME40			2018-07-01	LG
Coliformes fécaux			81	UFC/100mL		
Commentaires de l'échantillon						
Commentaires du certificat :						

Accr. *: Accréditation du MDDELCC - NA : Non-Applicable - TNI : Trop nombreux pour être identifiés - TNC : Trop nombreux pour être comptés - PNA : Paramètre non accrédité [] = Hors critères
 Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.
Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

CONFIDENTIEL

Page 2 de 7

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

MDELCC (Sherbrooke)
Micheline Delorme
770, rue Goretti
Sherbrooke, Québec
J1E 3H4
Tél.: (819) 820-3882

Certificat : **2082622**
Demande d'analyse : 100035233
Date du rapport: 2018-08-01
Projet client : Projet 7330-05-01-0005500 / Eau usée
Bon de commande : NA
Chargé de projets : Nancy Vézeau : 514-332-6001 #5117
Adresse courriel : nancyvezeau@labenvironex.com

Données sur le prélèvement

Échantillon Environex : 3672755
Identification client : CH-3
Nature : Eau usée
Nom du préleveur : Cynthia Blais
Date de prélèvement: 2018-06-30
Date de réception: 2018-07-01
Lieu du prélèvement : Voir Référence
Info. supplémentaires : NA

Chlore résiduel libre : NA
Chlore résiduel total : NA
Chloramine : NA
Résultat pH : NA

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Dénombrement des coliformes fécaux	Oui	MBIO11/ILME40			2018-07-01	LG
Coliformes fécaux			<10	UFC/100mL		
Commentaires de l'échantillon						
Commentaires du certificat :						

Accr. * : Accréditation du MDELCC - NA : Non-Applicable - TNI : Trop nombreux pour être identifiés - TNC : Trop nombreux pour être comptés - PNA : Paramètre non accrédité [] = Hors critères
Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

CONFIDENTIEL

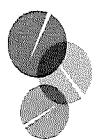
Page 3 de 7

Québec Longueuil Saguenay Sherbrooke

ENVIRONNEMENT

SANTÉ ET PHARMACEUTIQUE

AGROALIMENTAIRE



GROUPE

Environex

Emblème de qualité de vie

4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec (Québec) G1P 2J7 418 977.1220

2350, chemin du Lac, Longueuil (Québec) J4N 1G8 514 332.6001

3705, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1L 1X8 819 481.1469

Sans frais : 1 877 977 1220 labEnvironex.com

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

MDDELCC (Sherbrooke)
 Micheline Delorme
 770, rue Goretti
 Sherbrooke, Québec
 J1E 3H4
 Tél.: (819) 820-3882

Certificat : **2082622**
 Demande d'analyse : 100035233
 Date du rapport: 2018-08-01
 Projet client : Projet 7330-05-01-0005500 / Eau usée
 Bon de commande : NA
 Chargé de projets : Nancy Vézeau : 514-332-6001 #5117
 Adresse courriel : nancyvezeau@labenvironex.com

Données sur le prélèvement

Échantillon Environex : 3672756
 Identification client : CH-4
 Nature : Eau usée
 Nom du préleveur : Cynthia Blais
 Date de prélèvement: 2018-06-30
 Date de réception: 2018-07-01
 Lieu du prélèvement : Voir Référence
 Info. supplémentaires : NA

Chlore résiduel libre : NA
 Chlore résiduel total : NA
 Chloramine : NA
 Résultat pH : NA

Paramètres	Accr. *	Méthode		Unités	Date d'analyse	Laboratoire
		Interne	Résultats			
Dénombrement des coliformes fécaux	Oui	MBIO11/ILME40			2018-07-01	LG
Coliformes fécaux			<10	UFC/100mL		
Commentaires de l'échantillon						
Commentaires du certificat :						

Accr. *: Accréditation du MDDELCC - NA : Non-Applicable - TNI : Trop nombreux pour être identifiés - TNC : Trop nombreux pour être comptés - PNA : Paramètre non accrédité = Hors critères
 Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.
Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

CONFIDENTIEL

Page 4 de 7

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

MDELCC (Sherbrooke)
Micheline Delorme
770, rue Goretti
Sherbrooke, Québec
J1E 3H4
Tél.: (819) 820-3882

Certificat : **2082622**
Demande d'analyse : 100035233
Date du rapport: 2018-08-01
Projet client : Projet 7330-05-01-0005500 / Eau usée
Bon de commande : NA
Chargé de projets : Nancy Vézeau : 514-332-6001 #5117
Adresse courriel : nancyvezeau@labenvironex.com

Données sur le prélèvement

Échantillon Environex : 3672757
Identification client : CH-5
Nature : Eau usée
Nom du préleveur : Cynthia Blais
Date de prélèvement: 2018-06-30
Date de réception: 2018-07-01
Lieu du prélèvement : Voir Référence
Info. supplémentaires : NA

Chlore résiduel libre : NA
Chlore résiduel total : NA
Chloramine : NA
Résultat pH : NA

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Dénombrement des coliformes fécaux	Oui	MBIO11/ILME40			2018-07-01	LG
Coliformes fécaux			27	UFC/100mL		
Commentaires de l'échantillon						
Commentaires du certificat :						

Accr. *: Accréditation du MDELCC - NA : Non-Applicable - TNI : Trop nombreux pour être identifiés - TNC : Trop nombreux pour être comptés - PNA : Paramètre non accrédité [] = Hors critères
Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.
Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

CONFIDENTIEL

Page 5 de 7



GROUPE

Environex

Emblème de qualité de vie

4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec (Québec) G1P 2J7 418 977.1220

2350, chemin du Lac, Longueuil (Québec) J4N 1G8 514 332.6001

3705, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1L 1X8 819 481.1469

Sans frais : 1 877 977 1220 labEnvironex.com

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

MDDELCC (Sherbrooke)
Micheline Delorme
770, rue Goretti
Sherbrooke, Québec
J1E 3H4
Tél.: (819) 820-3882

Certificat : **2082622**
Demande d'analyse : 100035233
Date du rapport: 2018-08-01
Projet client : Projet 7330-05-01-0005500 / Eau usée
Bon de commande : NA
Chargé de projets : Nancy Vézeau : 514-332-6001 #5117
Adresse courriel : nancyvezeau@labenvironex.com

Données sur le prélèvement

Échantillon Environex : 3672758
Identification client : CH-6
Nature : Eau usée
Nom du préleveur : Cynthia Blais
Date de prélèvement: 2018-06-30
Date de réception: 2018-07-01
Lieu du prélèvement : Voir Référence
Info. supplémentaires : NA

Chlore résiduel libre : NA
Chlore résiduel total : NA
Chloramine : NA
Résultat pH : NA

Paramètres	Accr. *	Méthode		Unités	Date d'analyse	Laboratoire
		Interne	Résultats			
Dénombrement des coliformes fécaux	Oui	MBIO11/ILME40			2018-07-01	LG
Coliformes fécaux			<10	UFC/100mL		
Commentaires de l'échantillon						
Commentaires du certificat :						

Accr. * : Accréditation du MDDELCC - NA : Non-Applicable - TNI : Trop nombreux pour être identifiés - TNC : Trop nombreux pour être comptés - PNA : Paramètre non accrédité ■ = Hors critères
Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.
Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

CONFIDENTIEL

Page 6 de 7



GROUPE

Environex

Emblème de qualité de vie

4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec (Québec) G1P 2J7 418 977.1220

2350, chemin du Lac, Longueuil (Québec) J4N 1G8 514 332.6001

3705, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1L 1X8 819 481.1469

Sans frais : 1 877 977 1220 labEnvironex.com

CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

MDELCC (Sherbrooke)
 Micheline Delorme
 770, rue Goretti
 Sherbrooke, Québec
 J1E 3H4
 Tél.: (819) 820-3882

Certificat : **2082622**
 Demande d'analyse : 100035233
 Date du rapport: 2018-08-01
 Projet client : Projet 7330-05-01-0005500 / Eau usée
 Bon de commande : NA
 Chargé de projets : Nancy Vézeau : 514-332-6001 #5117
 Adresse courriel : nancyvezeau@labenvironex.com

Données sur le prélèvement

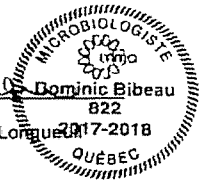
Échantillon Environex : 3672759
 Identification client : CH-7
 Nature : Eau usée
 Nom du préleveur : Cynthia Blais
 Date de prélèvement: 2018-06-30
 Date de réception: 2018-07-01
 Lieu du prélèvement : Voir Référence
 Info. supplémentaires : NA

Chlore résiduel libre : NA
 Chlore résiduel total : NA
 Chloramine : NA
 Résultat pH : NA

Paramètres	Méthode		Unités	Date d'analyse	Laboratoire
	Accr. *	Interne			
Dénombrement des coliformes fécaux	Oui	MBIO11/ILME40		2018-07-01	LG
Coliformes fécaux			130	UFC/100mL	
Commentaires de l'échantillon					
Commentaires du certificat :					

Approuvé par :

Dominic Bibeau
 Dominic Bibeau, B. Sc.
 Microbiologiste, Site de Longueuil



Accr. *: Accréditation du MDELCC - NA : Non-Applicable - TNI : Trop nombreux pour être identifiés - TNC : Trop nombreux pour être comptés - PNA : Paramètre non accrédité [] = Hors critères
 Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

CONFIDENTIEL

Page 7 de 7

Québec Longueuil Saguenay Sherbrooke

ENVIRONNEMENT

SANTÉ ET PHARMACEUTIQUE

AGROALIMENTAIRE



GROUPE

Environex

Emblème de qualité de vie

4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec (Québec) G1P 2J7 418 977.1220
2350, chemin du Lac, Longueuil (Québec) J4N 1G8 514 332.6001
3705, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1L 1X8 819 481.1469
Sans frais : 1 877 977 1220 labEnvironex.com

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Demande d'analyse : 100035233

Client : MDDELCC (Sherbrooke)

Projet : **Projet 7330-05-01-0005500 / Eau usée**
Chargé de projets : Nancy Vézeau , Poste : 5117

No échantillon : 3672753
Reçu le : 2018-07-01
Bon commande : NA

Échantillonné par : Cynthia Blais
Échantillonné le : 2018-06-30

Date et Heure due

2018-07-09 17:00

Analyses

Dénombrement des coliformes fécaux

No échantillon : 3672754
Reçu le : 2018-07-01
Bon commande : NA

Échantillonné par : Cynthia Blais
Échantillonné le : 2018-06-30

Date et Heure due

2018-07-09 17:00

Analyses

Dénombrement des coliformes fécaux

No échantillon : 3672755
Reçu le : 2018-07-01
Bon commande : NA

Échantillonné par : Cynthia Blais
Échantillonné le : 2018-06-30

Date et Heure due

2018-07-09 17:00

Analyses

Dénombrement des coliformes fécaux

No échantillon : 3672756
Reçu le : 2018-07-01
Bon commande : NA

Échantillonné par : Cynthia Blais
Échantillonné le : 2018-06-30

Date et Heure due

2018-07-09 17:00

Analyses

Dénombrement des coliformes fécaux

No échantillon : 3672757
Reçu le : 2018-07-01
Bon commande : NA

Échantillonné par : Cynthia Blais
Échantillonné le : 2018-06-30

Date et Heure due

2018-07-09 17:00

Analyses

Dénombrement des coliformes fécaux

No échantillon : 3672758
Reçu le : 2018-07-01
Bon commande : NA

Échantillonné par : Cynthia Blais
Échantillonné le : 2018-06-30

Date et Heure due

2018-07-09 17:00

Analyses

Dénombrement des coliformes fécaux



GRUPE
Environex
Emblème de qualité de vie

4495, boul. Wilfrid-Hamel, suite 150, Québec (Québec) G1P 2J7 418 977.1220
2350, chemin du Lac, Longueuil (Québec) J4N 1G8 514 332.6001
3705, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1L 1X8 819 481.1469
Sans frais : 1 877 977 1220 1ahEnvironex.com

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Demande d'analyse : 100035233

No échantillon : 3672759

Reçu le : 2018-07-01

Bon commande : NA

Date et Heure due
2018-07-09 17:00

Analyses
Dénombrement des coliformes fécaux

Nature : Eau usée

Lieu prélèvement : Voir Référence

Identification Échant. : CH-7

Échantillonné par : Cynthia Blais

Échantillonné le : 2018-06-30

Nous accusons réception de(s) échantillon(s) mentionné(s) ci-haut pour des essais de laboratoires.

Pour toutes questions, informations additionnelles ou modifications à la demande, n'hésitez pas à communiquer avec votre chargé de projets.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSE

4495, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 150, Québec (QC) G1P 2I7 2350, chemin du Lac, Longueuil (QC), JAN 1G8
 1102, rue de la Manic, local 450, Chicoutimi (QC), G7K 1A2 3705, boul. Industriel, Sherbrooke (QC) J1L 1X8
 Sans frais : 1-877-977-1220 www.labenvironex.com

Réservé à l'administration

:

Information certificat		Information facturation		Nom et no de projet: 7330-05-01-0005500		Délai	
Client : MDDELCC (projet Camping Club Havana)		<input type="checkbox"/> idem au certificat <input type="checkbox"/> Bon de commande:		<input type="checkbox"/> 24 H <input type="checkbox"/> 48 H <input type="checkbox"/> 72 H		Précisez:	
Adresse : 770, rue Goretti		Numéro de soumission:		<input type="checkbox"/> Rég.		Dioxines et furanes <input type="checkbox"/>	
Ville et code postal : Sherbrooke J1E 3H4				<input type="checkbox"/> COD <input type="checkbox"/> Dureté <input type="checkbox"/> Solides totaux <input type="checkbox"/> BHA			
Téléphone : () 819 820-3882 poste 226				<input type="checkbox"/> Conductivité <input type="checkbox"/> MES <input type="checkbox"/> Turbidité			
Télécopieur : () 819 820-3958				<input type="checkbox"/> NTK <input type="checkbox"/> NH ₄ <input type="checkbox"/> P.Tot			
Attention (Nom) : Micheline Delorme				<input type="checkbox"/> DBO ₅ <input type="checkbox"/> DCO <input type="checkbox"/> DBO ₅ C <input type="checkbox"/> DBO ₅ dis. <input type="checkbox"/> DBO ₅ C dis.			
Courriel : micheline.delorme@mddelcc.gouv.qc.ca				<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Cl <input type="checkbox"/> SO ₄ <input type="checkbox"/> NO ₂ <input type="checkbox"/> NO ₃ <input type="checkbox"/> NO ₂ + NO ₃			
Analyser selon règlement: PPRTC sol <input type="checkbox"/> PPRTC eau resurgence <input type="checkbox"/> PPRTC eau de consommation <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> Sulfure (H ₂ S) <input type="checkbox"/>			
RMD <input type="checkbox"/> RESC <input type="checkbox"/> CMIM 2008-47 <input type="checkbox"/> Directive 019 <input type="checkbox"/> ROEP* <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> CN-Tot <input type="checkbox"/> CN-Ox. <input type="checkbox"/> CN Libre			
Province géologique: Basses-Terres du St-Laurent <input type="checkbox"/> Autre				<input type="checkbox"/> H & G minérales <input type="checkbox"/> H & G totales			
Métaux: Filtré sur le chantier <input type="checkbox"/> À filtrer par le laboratoire <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> RMD - Article 3 (lixiviation)			
6-mét Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn 13-mét Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn				<input type="checkbox"/> BPC (Congénères) (GC-MS) <input type="checkbox"/> BPC Aroclors			
14-mét Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Zn				<input type="checkbox"/> Mercure <input type="checkbox"/> Autres métaux:			
18-mét eau: Al, Sb, Ag, As, Ba, B, Cd, Cr, Co, Cu, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Na, U, Zn				<input type="checkbox"/> Métal: 14-métaux (sol) <input type="checkbox"/> 18-métaux (eau)			
Matrice (Légende): S (Sol) SL (Solide) SE (Sédiment) B (Boue) A (Air)				<input type="checkbox"/> Métal: 6-métaux (sol) <input type="checkbox"/> 13-métaux (sol)			
ES (Eau souterraine) ESU (Eau de surface) EU (Eau usée) EP (Eau potable)				<input type="checkbox"/> COV (HAM-HAC) <input type="checkbox"/> BTEX <input type="checkbox"/> HAM <input type="checkbox"/> HAC			
Identification de l'échantillon		Matrice		Nombre de contenants			
CH-1	2018-06-30	EU	1				
CH-2	2018-06-30	EU	1				
CH-3	2018-06-30	EU	1				
CH-4	2018-06-30	EU	1				
CH-5	2018-06-30	EU	1				
CH-6	2018-06-30	EU	1				
CH-7	2018-06-30	EU	1				
CH-8	2018-06-30	EU	1				
Nom du préleveur : <i>Cynthia Bois</i>		Livré par :		Date :		État à la réception :	
Commentaires : <i>Dénombrement</i>		Reçu par :		Heure :		<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non Conforme	
		Livré par :		Date :		Température à la réception :	
		Reçu par :		Heure :			

* Quiconque qui prélève un échantillon d'eau en application au Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable du Québec (RQEP) doit compléter et signer un formulaire de demande d'analyse conforme au modèle fourni par le ministre. Veuillez noter que le présent formulaire ne permet pas d'effectuer la transmission des résultats d'analyse au ministre (MDDELCC).

ANNEXE 2

LOT 6 040 495

ut sanitaire existant 100mmØ
Emplacement approximatif

FOSSÉ SEPTIQUE EXISTANTE 35m³
N°3680-905
EFFLUENT DE FOSSE SEPTIQUE
EXISTANT
LE CONDUITE 100mmØ
N°3624-130
JR CONDUITE EXISTANTE
ON DE POMPAGE A - PHASE I
VOL. EFF. 8000L
N°3680-905
MENT SOUS PRESSION 75mmØ
N°3624-130
PE-1

INSTALLATION SEPTIQUES
1978

CHAMP D'INFILTRATION

Bloc sanitaire

Réservoir d'eau existant

Bloc sanitaire avec douches et buanderie

LOT 6 040 495

Étang

plage

Restaurant El rancho

amphithéâtre

AMPHITHÉÂTRE

emplacement approximatif du ruisseau

PE-4

PE-5

CONDUITE SOUS PRESSION
38 mmØ N°3624-130
EMPLACEMENT À VALIDER

STATION DE POMPAGE
N°3680-905

ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT
EMPLACEMENT APPROXIMATIF

ST.P. 1A

INSTALLATION GÉNÉRALE

10mmØ EAUX DE CUISINE
NQ3624-130
VALIDER AVANT TRAVAUX

VOL. EFF.
- PHASE I
VALIDER AVANT TRAVAUX

PLAN
MODIFIÉ
SUR SITE
INTERNET

PE-E-7

PE-6

Réservoir diesel
et propane

Limite 15m du puits
Limite 30m du puits

Puits existant

garage

MOTEL

FS

HQ

Stationnement

Guérite

Rue De La Havane

Manzanillo

Rue de Santiago de Cuba

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT SANITAIRE EXISTANT

CONDUITE SANITAIRE EAUX USEES DOMESTIQUES
NQ3624-130

EMPLACEMENT À VALIDER AVANT TRAVAUX

Fosse septique existante

FS

RESTAURANT
BODEGUITA SALLE
COMMUNAUTAIRE

ÉGOUT SANITAIRE À INSTALLER - PHASE I

100mmØ NQ3624-130, 65L 65L 65L

CONDUITE GRAVITAIRE VERS ÉMISSAIRE
150mmØ

EMPLACEMENT À VALIDER AVANT TRAVAUX

SYSTÈME DE TRAITEMENT

RÉACTEURS BIOLOGIQUES

DÉTAILS À FOURNIR PAR EC

CONDUITE SOUS PRESSION - PHASE I

75mmØ PVC NQ624-130, DÉTAILS COUPE F

EMPLACEMENT À VALIDER AVANT TRAVAUX

CLÔTURE 2000mm DE HAUT
OU CADENASSAGE DES
RÉSERVOIRS

PE-9

- SITES AUTORISÉS 1978
- HÔTEL AUTORISÉ 1993
- SITES NON AUTORISÉS



Sherbrooke, le 20 septembre 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9324-7534 Québec inc.
631, 7^e Rang
Maricourt (Québec) J0E 2L2

N/Réf. : 7330-05-01-005500
401739371

Objet : Non-respect de la Loi sur la qualité de l'environnement pour exploitation sans autorisation de sites de camping et de rejets d'eaux usées en provenance d'installations septiques sur les lots 5 626 900 et 6 040 495 du cadastre du Québec, au Camping Club Havana situé au 631, 7^e Rang, à Maricourt

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 juin 2018 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire de deux autorisations délivrées en vertu de la présente loi en 1978 et en 1993, ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues, à savoir avoir augmenté considérablement le nombre de sites et les volumes d'eaux usées acheminés aux deux installations septiques en place.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

- Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant, soit des eaux usées en provenance de l'installation septique n° 1, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2 partie 2

...2

- Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, une colonie de vacances, une plage publique, un parc de maisons mobiles ainsi qu'un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires et destiné à la location ou à la copropriété, sans que celui-ci ne soit pourvu d'un système d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu de la présente loi ou, dans le cas où aucune autorisation n'est requise, sans qu'il ne soit pourvu d'un système conforme aux normes applicables.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 33

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre immédiatement un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

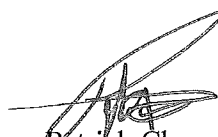
- 2 500 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.24 al.1 et 123.1
ou
- 10 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.26 al.2 et 20 al. 2 partie 2
ou
- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25, al.8 et 33

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Patrick Chevette au 450 534-5424, poste 230 ou à l'adresse courriel patrick.chevette@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

PC/ab/jd



Patrick Chevette, chef d'équipe
Secteur municipal



Sherbrooke, le 20 septembre 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9267-1551 Québec inc.
8, chemin des Ancolies
Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0

N/Réf. : 7330-05-01-005500
401739418

Objet : Non-respect de la Loi sur la qualité de l'environnement pour exploitation sans autorisation de sites de camping et de rejets d'eaux usées en provenance d'installations septiques sur les lots 5 626 900 et 6 040 495 du cadastre du Québec, au Camping Club Havana situé au 631, 7^e Rang, à Maricourt

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 30 juin 2018 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire de deux autorisations délivrées en vertu de la présente loi en 1978 et en 1993, ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues, à savoir avoir augmenté considérablement le nombre de sites et les volumes d'eaux usées acheminés aux deux installations septiques en place.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1

- Avoir rejeté ou permis le rejet d'un contaminant, soit des eaux usées en provenance de l'installation septique n° 1, dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 20 al. 2 partie 2

...2

- Avoir aménagé ou exploité un terrain d'amusement, une colonie de vacances, une plage publique, un parc de maisons mobiles ainsi qu'un terrain de camping ou tout autre terrain utilisé à des fins similaires et destiné à la location ou à la copropriété, sans que celui-ci ne soit pourvu d'un système d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu de la présente loi ou, dans le cas où aucune autorisation n'est requise, sans qu'il ne soit pourvu d'un système conforme aux normes applicables.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 33

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre immédiatement un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 2 500 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.24 al.1 et 123.1
ou
- 10 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.26 al.2 et 20 al. 2 partie 2
ou
- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25, al.8 et 33.

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Patrick Chevrette au 450 534-5424, poste 230 ou à l'adresse courriel patrick.chevrette@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqc/index.htm).

PC/ab/jd



Patrick Chevrette, chef d'équipe
Secteur municipal